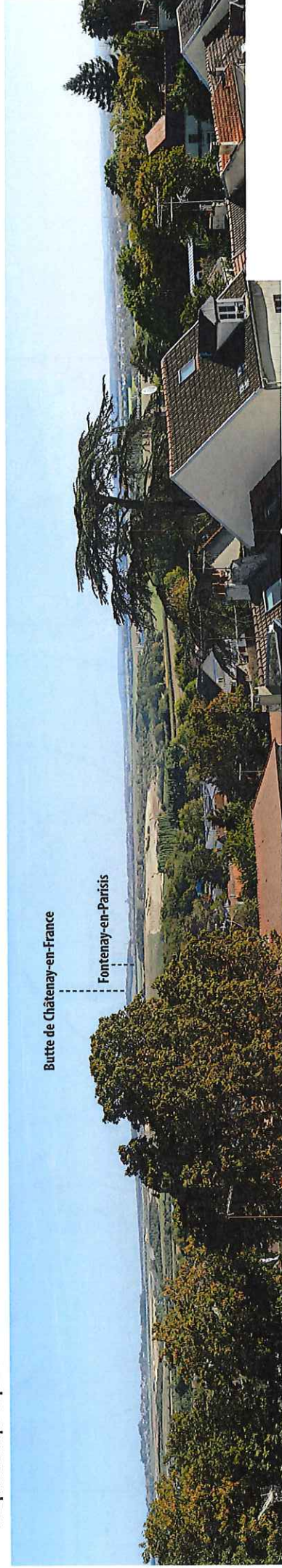
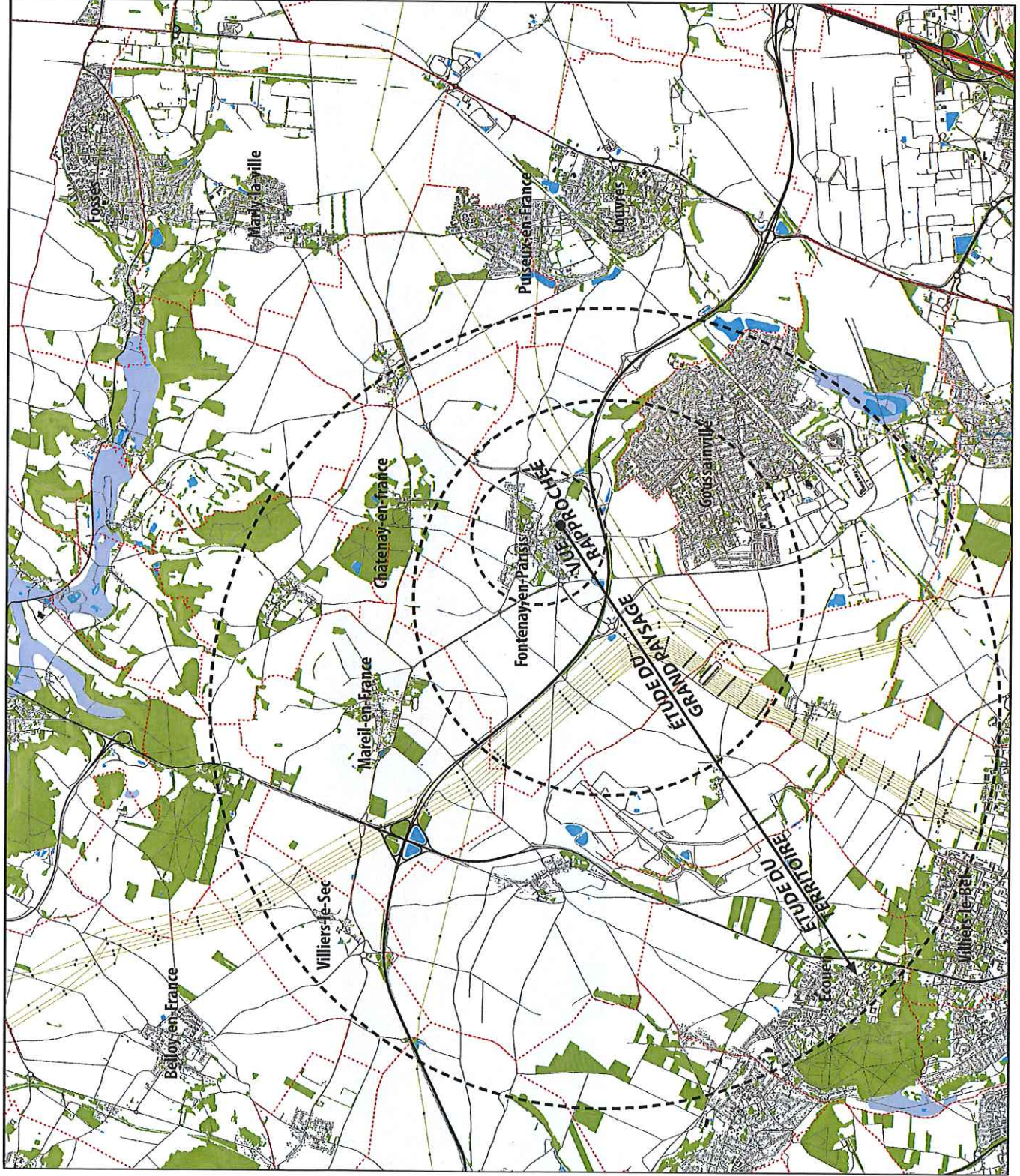


1. VUE DEPUIS LE CHÂTEAU D'ÉCOUEN

Vue panoramique depuis le château d'Ecouen





Légende

- milieu humide
- surface d'eau
- masse boisée
- limite de commune
- route
- bâtiment
- bâtiment remarquable



Source : données IGN, Ile-de-France (BDALTI, BADTOPO 75, BDCARTO etc).

1.1. ÉTUDE DU TERRITOIRE

UNE CARTOGRAPHIE DES ZONES DE VISIBILITÉ

La carte de zone de visibilité a été établie par EPYCART par un procédé scientifique fondé sur des calculs géolocalisés.

Les calculs de zones de visibilité ont été réalisés avec pour modèle numérique de terrain la **BdAlti75 de l'IGN**. La BdAlti75 est une modélisation du relief sous la forme d'une grille régulière et rectangulaire, appelée aussi « matrice d'altitudes ». Sa précision altimétrique est de 1m, le maillage de la grille est lui de 75 m. Les boisements pris en compte sont ceux de la base de données Arcgis (hauteur moyenne retenue : 15 m). Cette base recense les boisements et les haies principales présent sur le territoire.






Ces données sont intégrées dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le SIG calcule les zones du territoire qui seront visibles depuis un point de vue sélectionné, à savoir ici le château d'Ecouen.

MÉTHODOLOGIE

Les cartes présentées ont été réalisées en trois étapes :

- **Définir les vues possibles avant la mise en place du projet, soit l'état initial** : un premier calcul de visibilité est réalisé sur la base de la BdAlti75 originale (zones de couleur rose).
- **Intégrer le projet modélisé à une hauteur maximale de 30 m** : un second calcul de visibilité est réalisé en intégrant à la BdAlti 75 le projet modélisé. Il s'agit d'une **hypothèse maximisante** qui comprend : un merlon de 19 m de hauteur et un boisement d'une hauteur maximale de 11 m. Cela permet de définir les vues possibles après la mise en place du projet, et donc d'évaluer les impacts de celui-ci.
- **Comparer l'état initial avec l'état projeté** : un troisième calcul permet de faire ressortir les différences entre les deux premiers résultats et de révéler les zones impactées par le projet (zones de couleur orange).

Zones de visibilité du château d'Écouen

-  Site concerné par la demande
-  Point de vue retenu
-  Zones de visibilité du château d'Écouen
-  Zones de visibilité soustraite engendrée par le projet
-  Boisement pris en compte dans le calcul de zones de visibilité

Les calculs de zones de visibilité ont été réalisés avec pour modèle numérique de terrain la BdAlit75 de l'IGN.

Ils représentent les zones qui seront visibles depuis le point de vue.

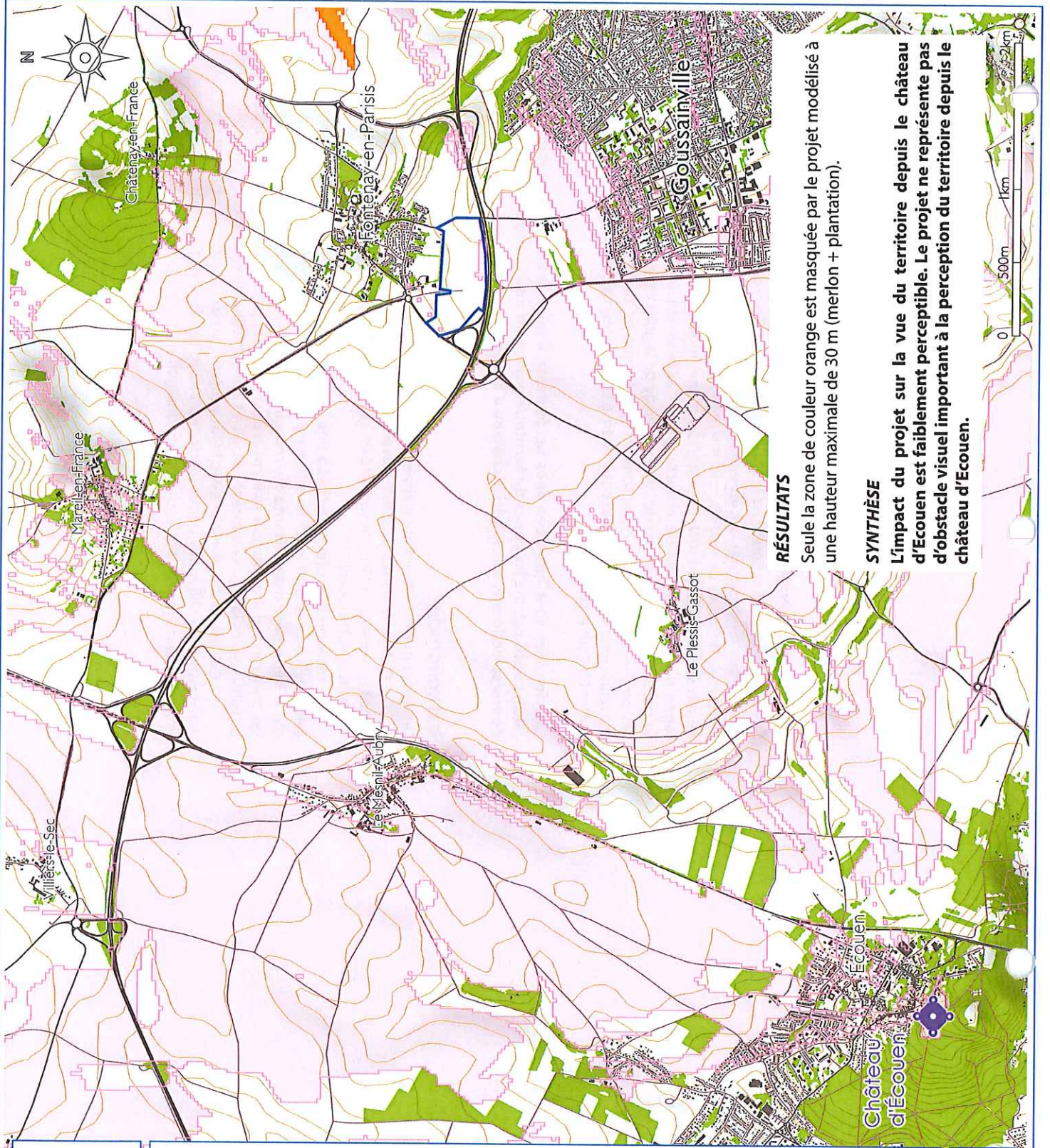
Les boisements pris en compte sont ceux de la base de données Arcgis (hauteur moyenne retenue : 15 m).

Un premier calcul de visibilité a été réalisé sans le projet.

Puis un second calcul de visibilité a été réalisé avec le projet modélisé à une hauteur de 30 m pour intégrer le merlon de 19 m créé ainsi que les boisements présents sur le merlon. Il s'agit donc d'une hypothèse maximisante.

Un troisième calcul permet de faire ressortir les différences entre les deux premiers.

Sources : IGN BdAlit75, OSM



RÉSULTATS

Seule la zone de couleur orange est masquée par le projet modélisé à une hauteur maximale de 30 m (merlon + plantation).

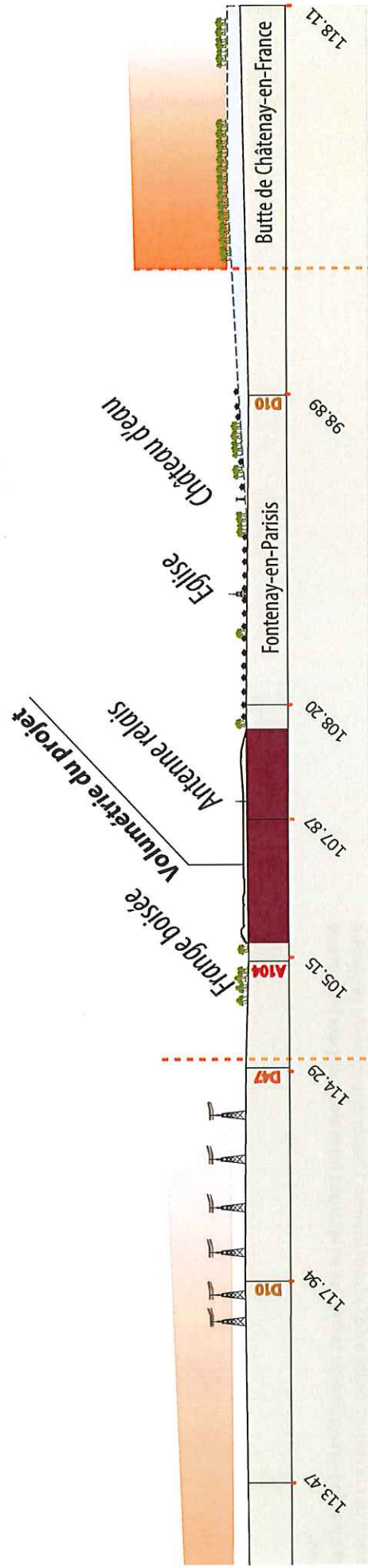
SYNTHÈSE

L'impact du projet sur la vue du territoire depuis le château d'Écouen est faiblement perceptible. Le projet ne représente pas d'obstacle visuel important à la perception du territoire depuis le château d'Écouen.

1.2. ÉTUDE DU GRAND PAYSAGE

CE QUE NOUS ENSEIGNE L'ANALYSE DU GRAND PAYSAGE

Le projet se situe naturellement sur une zone de dépression au nord de la Francilienne. Les talus boisés de la Francilienne, qui ont en moyenne une hauteur de 15 m et qui longent le projet d'est en ouest, fait office d'écran naturel de verdure et obstrue la vue sur le site du projet. L'analyse planimétrique et altimétrique du grand paysage nous démontre que le site du projet n'est pas perceptible depuis le château d'Ecouen et que l'aménagement du merlon boisé (hauteur estimée 30m de hauteur) aura un impact non perceptible sur les vues lointaines du château.



Coupe AA' du grand paysage depuis le Château d'Ecouen : zoom sur la volumétrie du projet

SYNTHÈSE

Le projet, qui se situe dans une zone non visible depuis le château d'Ecouen, est masqué par la frange boisée de la francilienne. L'aménagement du projet ne changera pas la perception du territoire et les vues lointaines depuis le château d'Ecouen.



APPLICATION D'UNE HAUTEUR DE RÉFÉRENCE

L'élément visible depuis le château d'Ecouen est le château d'eau de Fontenay-en-Parisis qui apparaît sur la photographie (cf. page suivante). Le château d'eau se situe au nord du village et reste visible sur une distance de 7 km du nord est au sud ouest. Cet élément visible est un point de référence majeur qui sert de mètre-étalon pour positionner la côte altimétrique maximale des terres modelées du projet. Le pied du château d'eau se positionne sur la côte 115 NGF et a une hauteur moyenne de 15 m : soit une côte altimétrique à 130 NGF (cf. voir schéma ci-dessous).

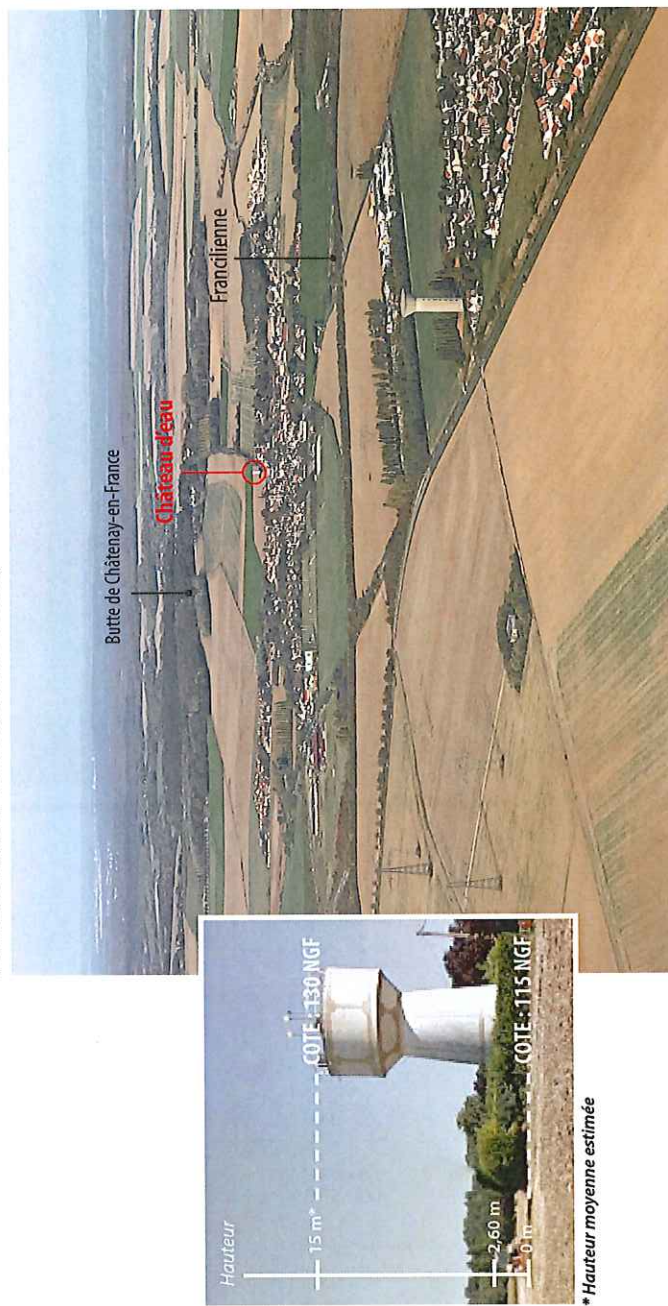
Le projet prévoit des terres modelées d'une hauteur maximale de 19 m qui se situent au niveau le plus bas du terrain naturel. Le pied du merlon se situe sur la côte 106 NGF et sa côte altimétrique est de 125 NGF.

Le croisement de ces deux données (altimétriques et planimétriques) nous donne des points précis de la hauteur du merlon que nous reportons sur la photographie prise depuis le château d'Ecouen.

Cette méthode permet non seulement de visualiser les hauteurs perçues *in situ* mais aussi de représenter l'impact du projet sur la vue panoramique du château d'Ecouen.

1.3. VUE RAPPROCHÉE

Point de référence : château d'eau de Fontenay-en-Parisis



* Hauteur moyenne estimée

Photographie prise depuis avion à proximité de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Merlon non perceptible depuis le château d'Ecouen

Le projet prévoit :

- un merlon boisé le long de la Francilienne. Ce merlon s'étend sur une longueur de 460 m et d'environ 50 m de large. Son emprise est comprise à la limite sud du site, c'est-à-dire entre la côte 106 NGF (sud ouest) et 103 NGF (sud est), soit les points les plus bas du terrain naturel.

D'après la hauteur de référence du château d'eau (cf. voir encadré page précédente), des points altimétriques précis du projet apparaissent sur la photographie (point rouge).

CONCLUSION : La frange boisée de la Francilienne cache le projet qui n'est pas perceptible depuis le château d'Ecouen.

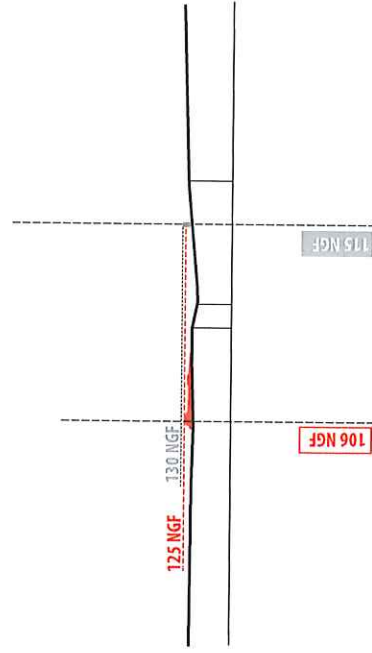
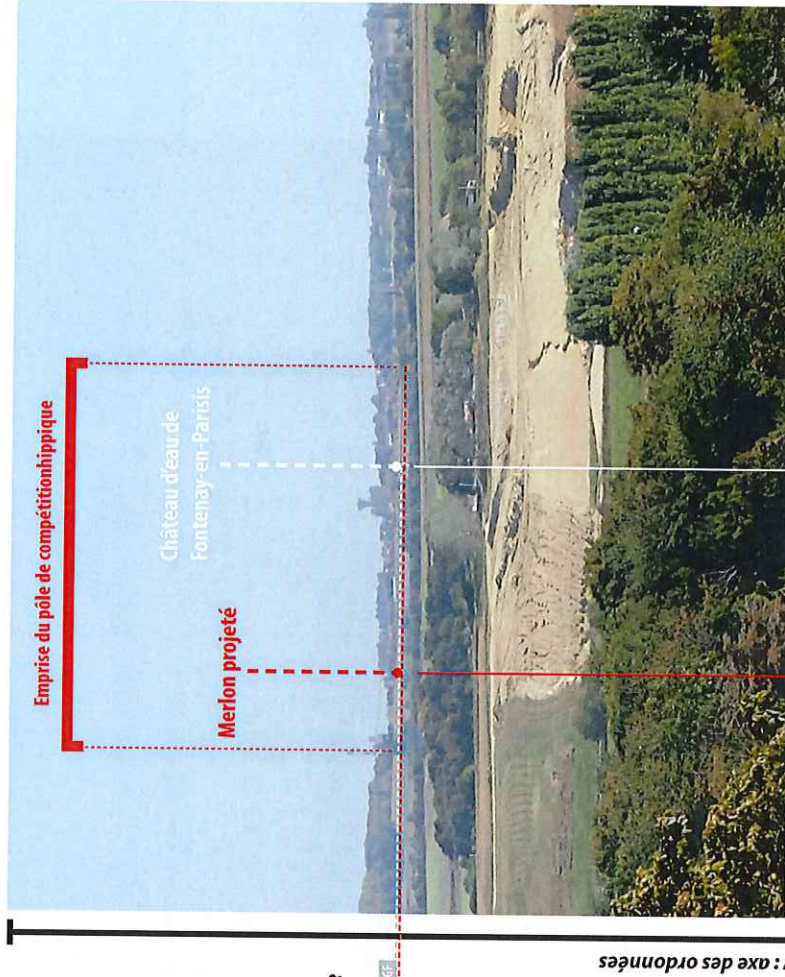


Schéma explicatif

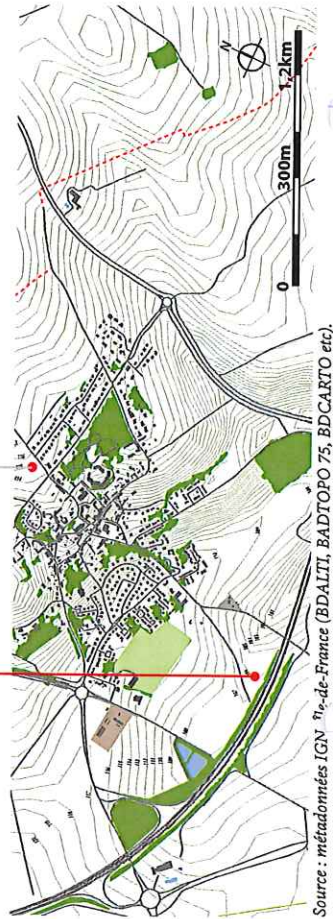


Côte altimétrique

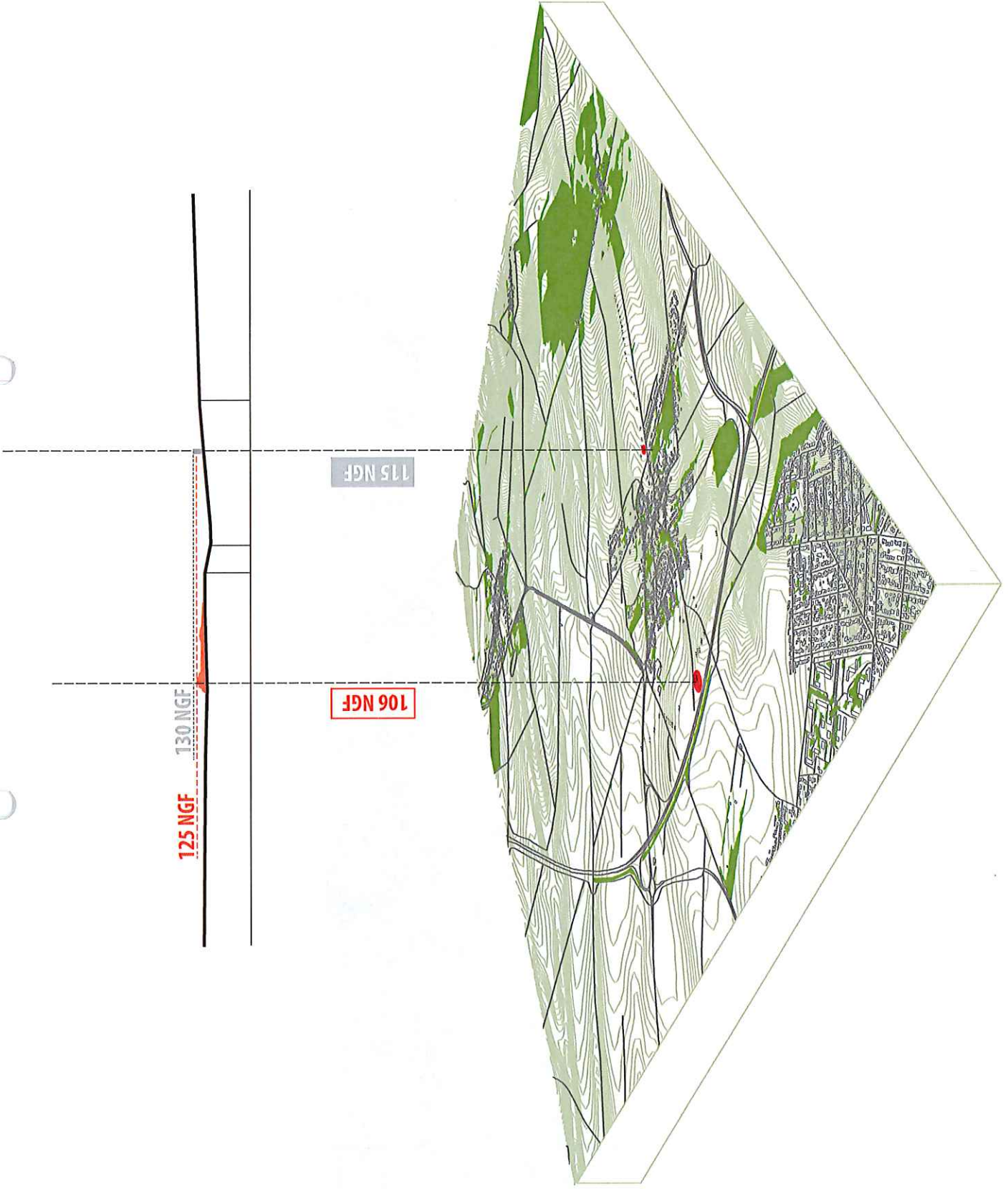
x : axe des abscisses

y : axe des ordonnées

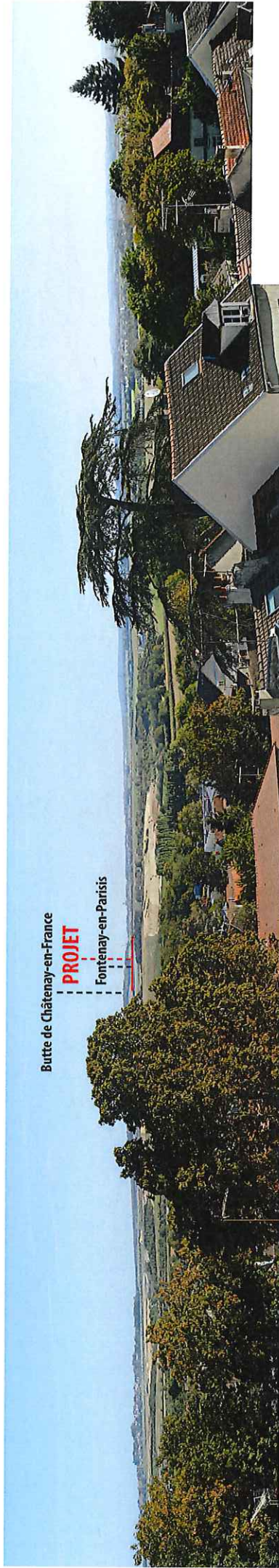
Côte planimétrique



Source : métadonnées IGN *10-de-France* (BDALTI, BADTOPO 75, BDCARTO etc).



Projet non perceptible depuis le château d'Ecouen

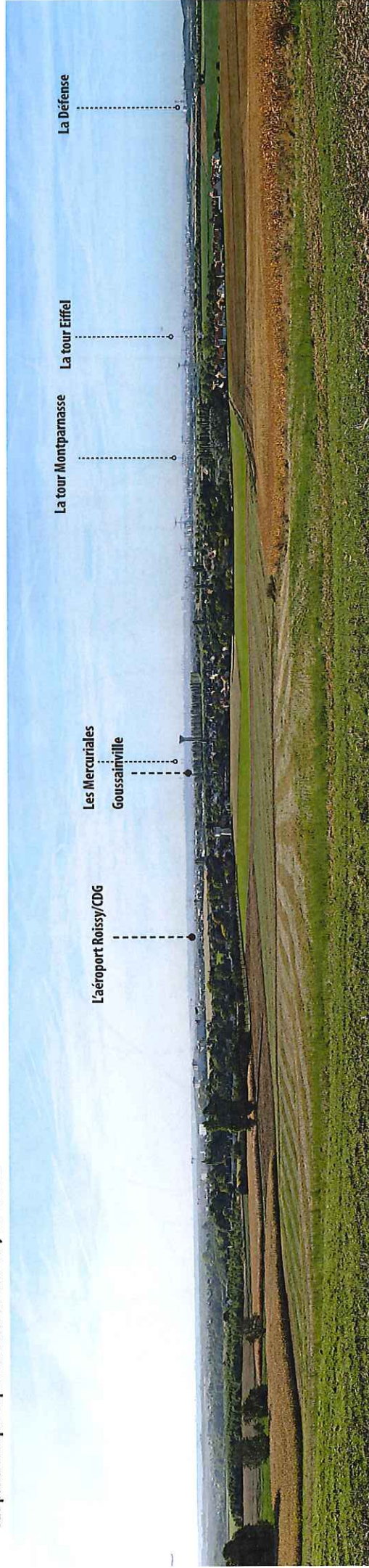


 Emprise du pôle de compétition hippique

2. VUE DEPUIS LA BUTTE DE CHÂTENAY-EN-FRANCE










Vue panoramique depuis la butte de Châtenay-en-France

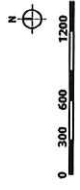


Photographie prise sur le site, 2018.



Légende

-  milieu humide
-  surface d'eau
-  masse boisée
-  limite de commune
-  route
-  bâtiment
-  bâtiment remarquable



UNE CARTOGRAPHIE DES ZONES DE VISIBILITÉ

La carte de zone de visibilité a été établie par EPYCART par un procédé scientifique fondé sur des calculs géolocalisés.

Les calculs de zones de visibilité ont été réalisés avec pour modèle numérique de terrain **la BdAlti75 de l'IGN**. La BdAlti75 est une modélisation du relief sous la forme d'une grille régulière et rectangulaire, appelée aussi « matrice d'altitudes ». Sa précision altimétrique est de 1m, le maillage de la grille est lui de 75 m. Les boisements pris en compte sont ceux de la base de données Arcgis (hauteur moyenne retenue : 15 m). Cette base recense les boisements et les haies principales présent sur le territoire.

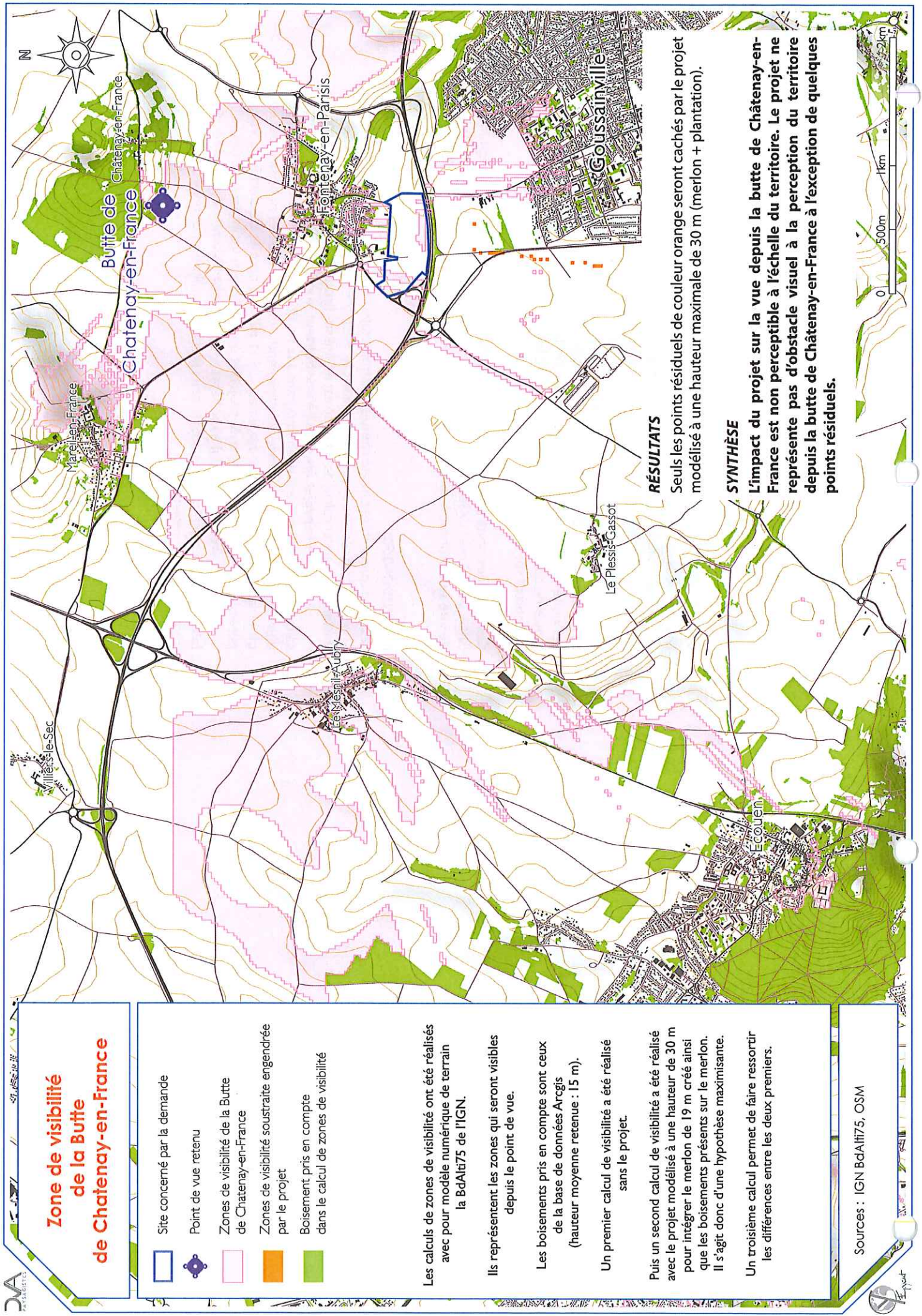
2.1. ÉTUDE DU TERRITOIRE

Ces données sont intégrées dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le SIG calcule les zones du territoire qui seront visibles depuis un point de vue sélectionné, à savoir ici le versant de la butte de Châtenay-en-France.

MÉTHODOLOGIE

Les cartes présentées ont été réalisées en trois étapes :

- **Définir les vues possibles avant la mise en place du projet, soit l'état initial** : un premier calcul de visibilité est réalisé sur la base de la BdAlti75 originale.
- **Intégrer le projet modélisé à une hauteur maximale de 30 m** : un second calcul de visibilité est réalisé en intégrant à la BdAlti 75 le projet modélisé. Il s'agit d'une **hypothèse maximisante** qui comprend : un merlon de 19 m de hauteur et un boisement d'une hauteur maximale de 11 m. Cela permet de définir les vues possibles après la mise en place du projet, et donc d'évaluer les impacts de celui-ci.
- **Comparer l'état initial avec l'état projeté** : un troisième calcul permet de faire ressortir les différences entre les deux premiers résultats et de révéler les zones impactées par le projet.



Zone de visibilité de la Butte de Chatenay-en-France

- Site concerné par la demande
- Point de vue retenu
- Zones de visibilité de la Butte de Chatenay-en-France
- Zones de visibilité soustraite engendrée par le projet
- Boisement pris en compte dans le calcul de zones de visibilité

Les calculs de zones de visibilité ont été réalisés avec pour modèle numérique de terrain la BdAlti75 de l'IGN.

Ils représentent les zones qui seront visibles depuis le point de vue.

Les boisements pris en compte sont ceux de la base de données Arcgis (hauteur moyenne retenue : 15 m).

Un premier calcul de visibilité a été réalisé sans le projet.

Puis un second calcul de visibilité a été réalisé avec le projet modélisé à une hauteur de 30 m pour intégrer le merlon de 19 m créé ainsi que les boisements présents sur le merlon. Il s'agit donc d'une hypothèse maximisante.

Un troisième calcul permet de faire ressortir les différences entre les deux premiers.

Sources : IGN BdAlti75, OSM

RÉSULTATS

Seuls les points résiduels de couleur orange seront cachés par le projet modélisé à une hauteur maximale de 30 m (merlon + plantation).

SYNTHÈSE

L'impact du projet sur la vue depuis la butte de Chatenay-en-France est non perceptible à l'échelle du territoire. Le projet ne représente pas d'obstacle visuel à la perception du territoire depuis la butte de Chatenay-en-France à l'exception de quelques points résiduels.

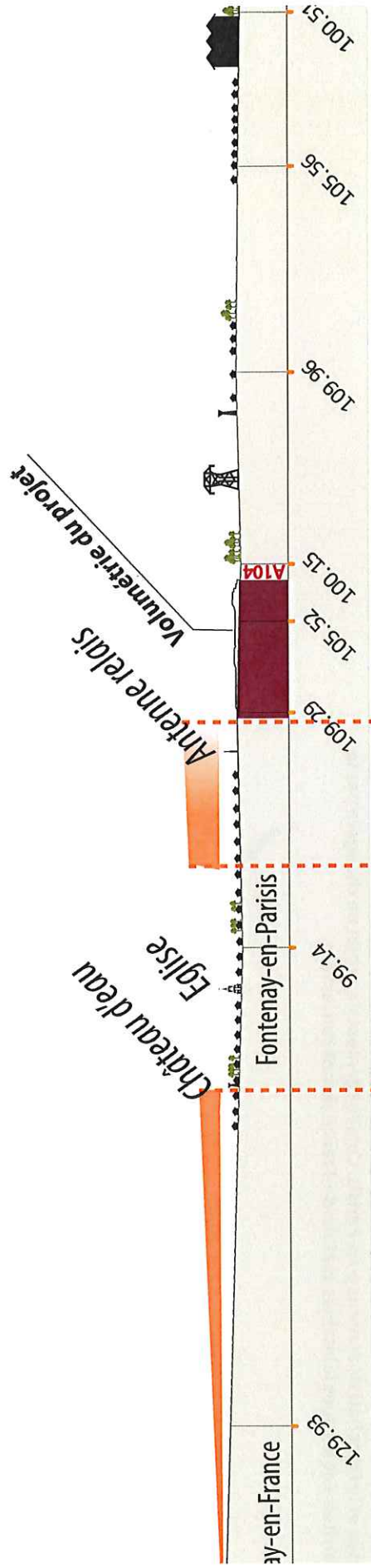
2.2. ÉTUDE DU GRAND PAYSAGE

CE QUE NOUS ENSEIGNE L'ANALYSE DU GRAND PAYSAGE

Le projet se situe naturellement sur une zone de dépression en contrebas de Fontenay-en-Paris.

La lisière boisée, située au nord du village de Fontenay-en-Paris, et le front bâti sont des écrans naturels de verdure et obstruent la vue sur le site du projet.

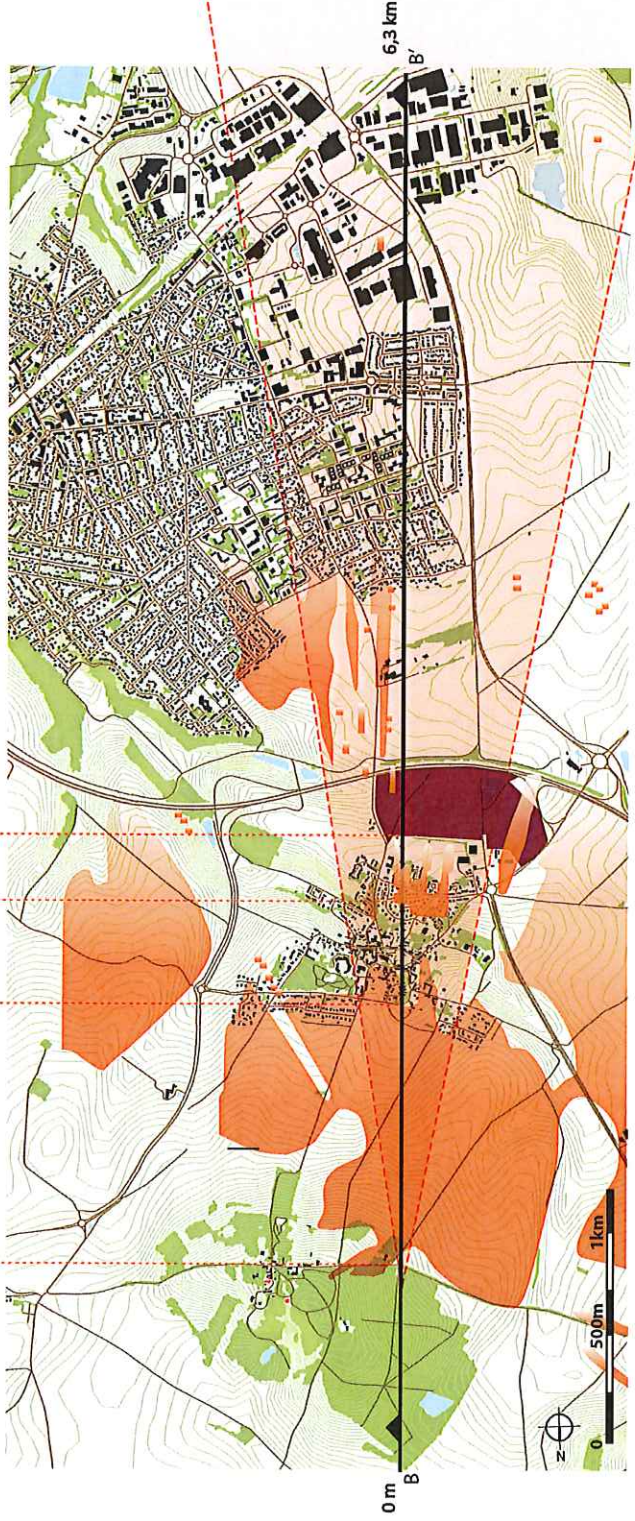
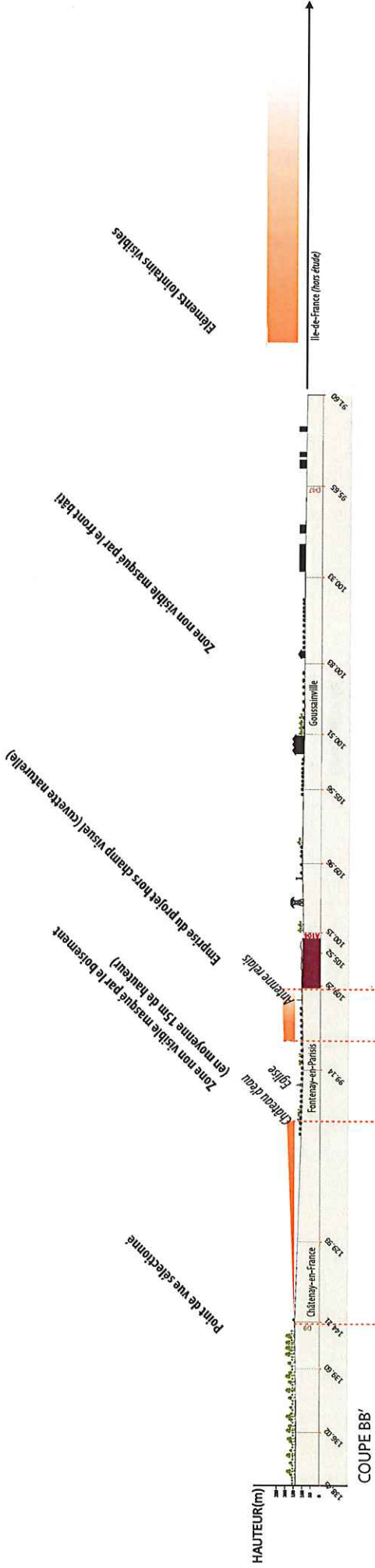
L'analyse planimétrique et altimétrique du grand paysage nous démontre que le site du projet n'est pas perceptible depuis la butte de Châtenay-en-France et que l'aménagement du merlon boisé (hauteur estimée 30m de hauteur) aura un impact non perceptible sur les vues lointaines de la butte à l'exception de quelques points résiduels sur la plaine agricole de Goussainville.



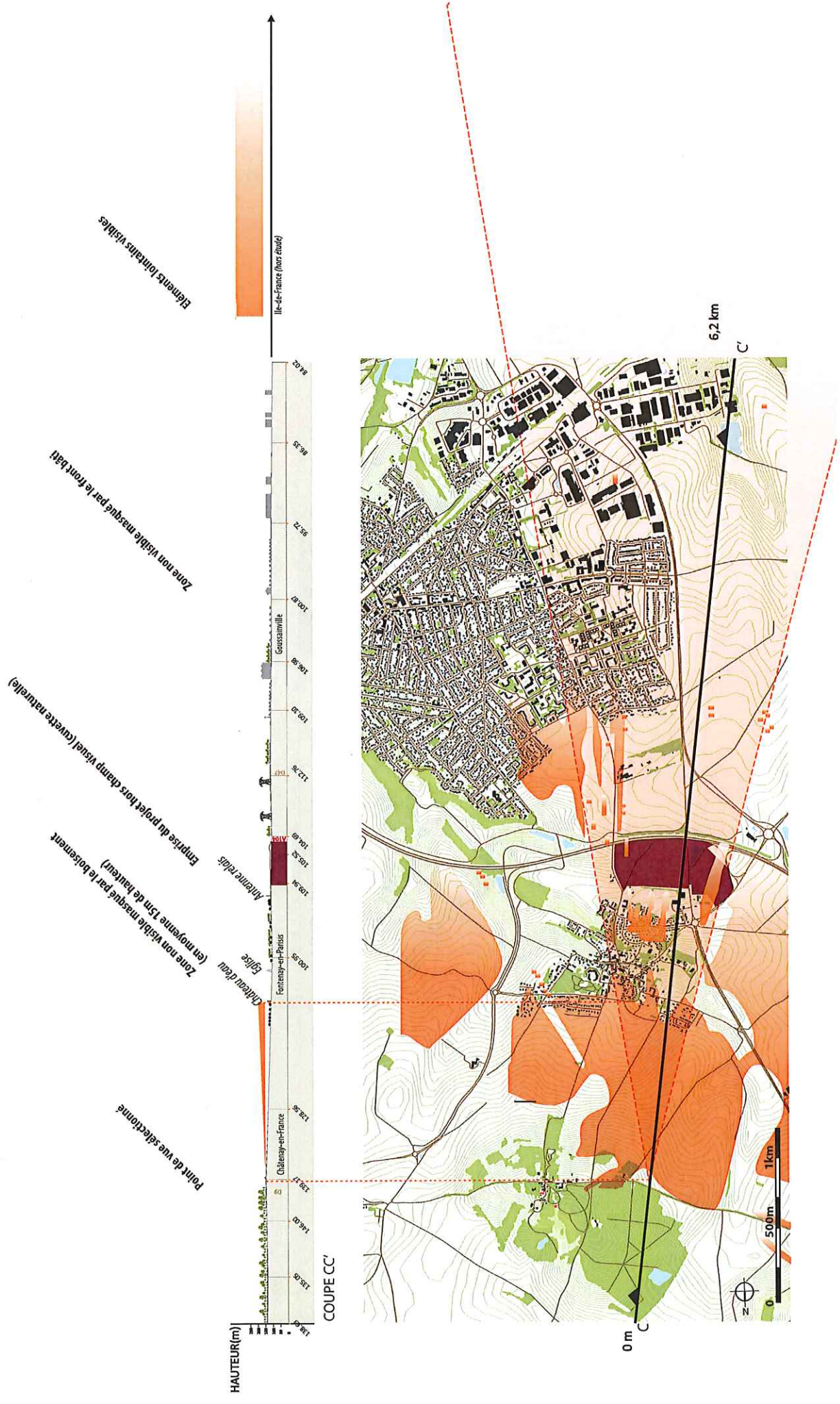
Zoom de la coupe 88' du grand paysage depuis la butte de Châtenay-en-France : zoom sur l'intégration du projet dans son environnement.

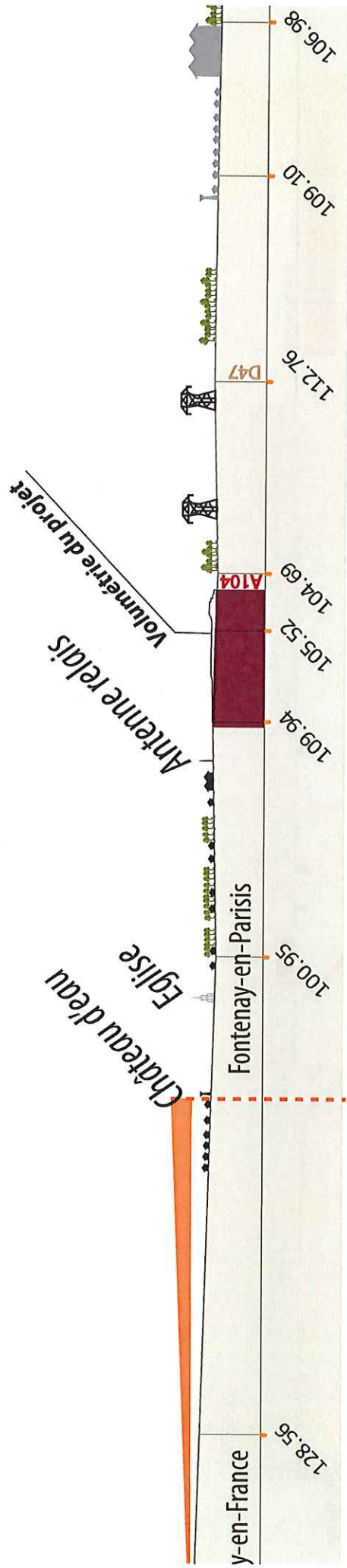
SYNTHÈSE

Le projet, qui se situe dans une zone non perceptible depuis la butte de Châtenay-en-France, est masqué par la lisière boisée et le front bâti de Fontenay-en-Parisis. L'aménagement du projet ne changera pas la perception du territoire et les vues lointaines sur l'Île-de-France seront conservées.



Deuxième coupe sur le grand paysage depuis la butte de Châtenay-en-France jusqu'à la zone industrielle de Goussainville. Coupe supplémentaire réalisée à la demande de la DRIEE suite à la réunion du 19 novembre 2018.





Zoom de la coupe CC' du grand paysage depuis la butte de Châtenay-en-France : zoom sur l'intégration du projet dans son environnement à la demande de la DRIEE.

APPLICATION D'UNE HAUTEUR DE RÉFÉRENCE

L'élément visible depuis la butte de Châtenay-en-France est l'antenne relais de Fontenay-en-Parisis qui apparaît sur la vue aérienne (cf. ci-dessous). L'antenne relais se situe à l'est du complexe sportif municipal et reste visible sur une distance de 2 km.

Cet élément visible est un point de référence majeur qui sert de mètre-étalon pour positionner la côte altimétrique maximale des terres modelées du projet. Le pied de l'antenne relais se positionne sur la côte 112 NGF et a une hauteur de 27 m (cf. voir schéma ci-dessous et PC en annexes) : soit une côte altimétrique de 139 NGF.

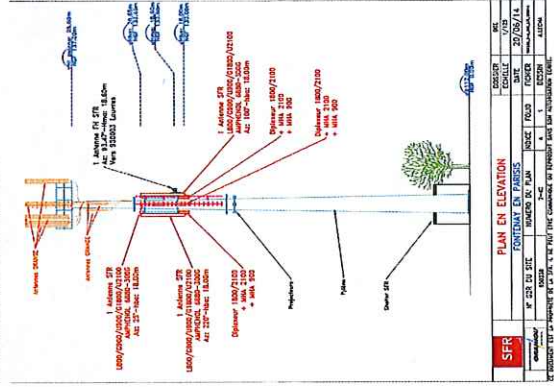
Le projet prévoit des terres modelées d'une hauteur maximale de 19 m qui se situent au niveau le plus bas du terrain naturel. Le pied du merlon se situe sur la côte 106 NGF: soit une côte altimétrique de 125 NGF.

Le croisement de ces deux données (altimétriques et planimétriques) nous donne des points précis de la hauteur du merlon que nous reportons sur la photographie prise depuis la butte de Châtenay-en-France.

Cette méthode permet non seulement de visualiser les hauteurs perçues *in situ* mais aussi de représenter l'impact du projet sur la vue panoramique de Châtenay-en-France.

2.3. VUE RAPPROCHÉE

Localisation de l'antenne relais



Point de référence : antenne relais de Fontenay-en-Parisis



Source : Photographie aérienne, 2018, www.geoportail.gouv.fr

Merlon non perceptible depuis la butte de Chatenay en France

Le projet OPTION 1 prévoit :

- un merlon boisé le long de la Francilienne. Ce merlon s'étend sur une longueur de 460 m et d'environ 50 m de large. Son emprise est comprise à la limite sud du site, c'est-à-dire entre la courbe 106 NGF (sud ouest) et 103 NGF (sud est); soit les points les plus bas du terrain naturel.

D'après la hauteur de référence de l'antenne relais (cf. voir encadré page précédente), des points altimétriques précis du projet apparaissent sur la photographie (point rouge).

CONCLUSION : La lisière boisée et le front bâti de Fontenay-en-Parisis cache le projet qui n'est pas perceptible depuis la butte de Châtenay-en-France.

Côte altimétrique

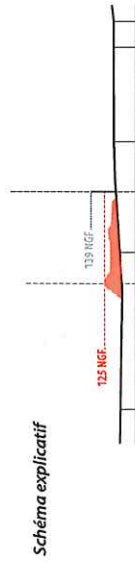
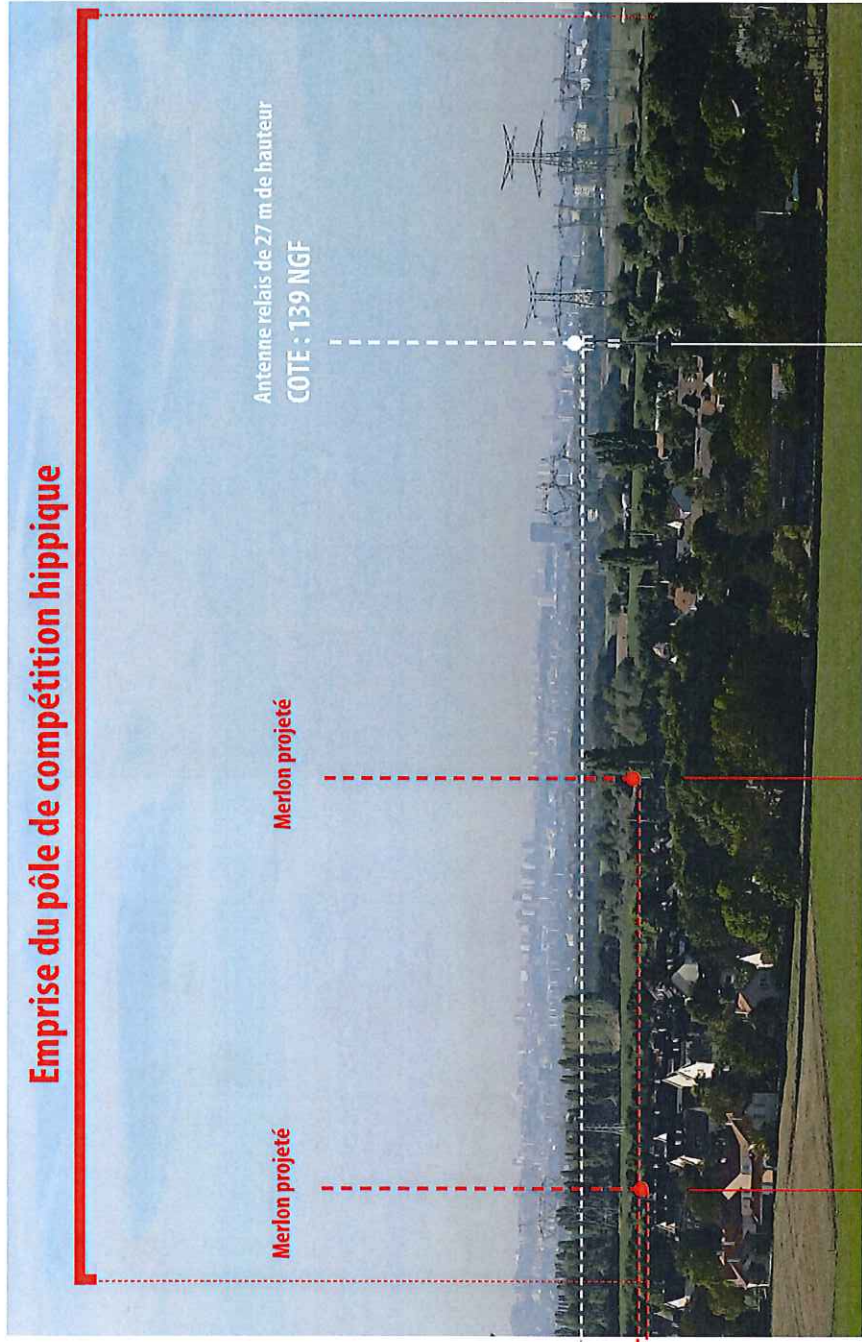
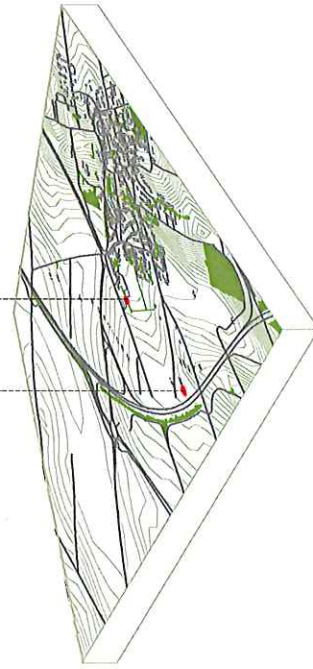


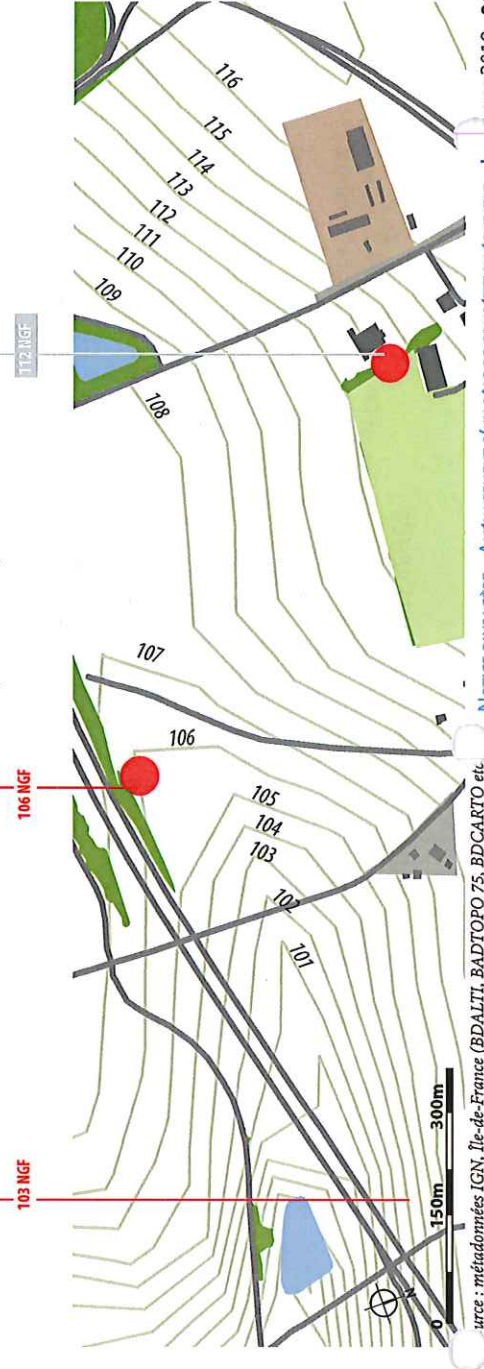
Schéma explicatif



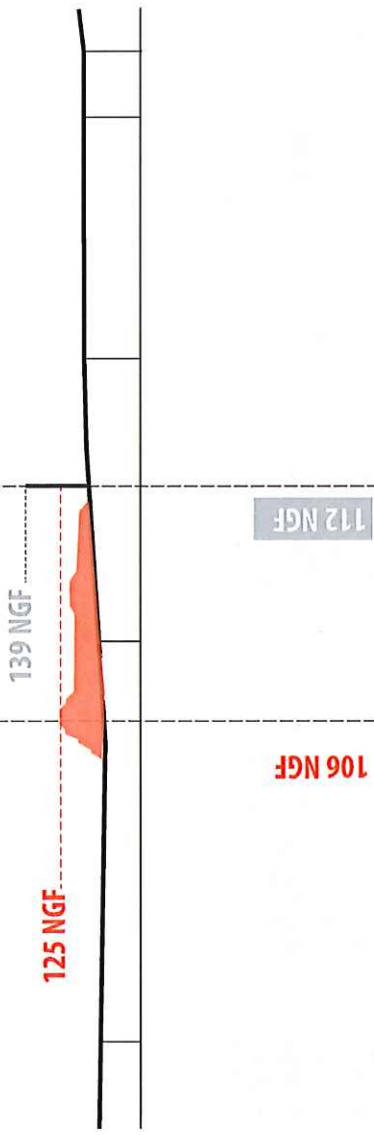
y : axe des ordonnées

x : axe des abscisses

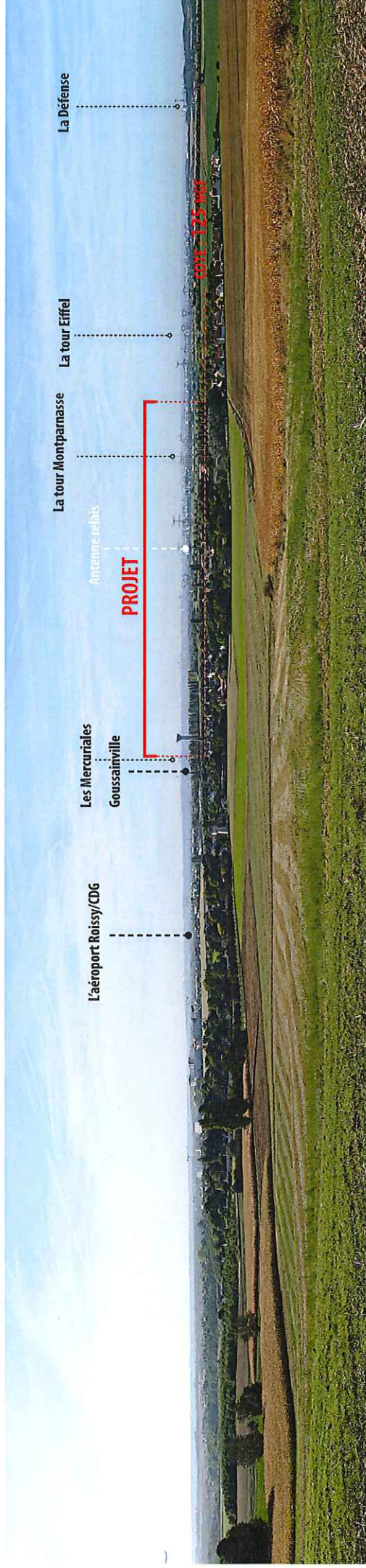
Côte planimétrique



Source : métadonnées IGN, Île-de-France (BDALTI, BADTOPO 75, BDCARTO etc.)



Projet non perceptible depuis la butte de Châtenay-en-France



Emprise du pôle de compétition hippique

3. ÉTUDE DE PERCEPTIBILITÉ

3.1. PERCEPTION À ÉCHELLE HUMAINE

INTÉGRATION VISUELLE DES TERRES MODELÉES

Des photomontages ont été réalisés pour mettre en évidence la perception des terres modelées sur le site. Chaque photomontage du projet a été réalisé en référence à une hauteur connue sur le site et par le biais d'une modélisation sketchup. Le but recherché est de :

- comparer la situation projetée avec l'état initial,
- rendre perceptible les hauteurs de terres du projet,
- mesurer l'impact visuel du volume de terres modelés.


SYNTHÈSE

Cette mise en situation avant / après projet dévoile que les terres modelées du projet n'obstruent pas l'horizon et laissent apparaître la cime des arbres de la Francilienne et le front bâti de Goussainville en arrière plan.

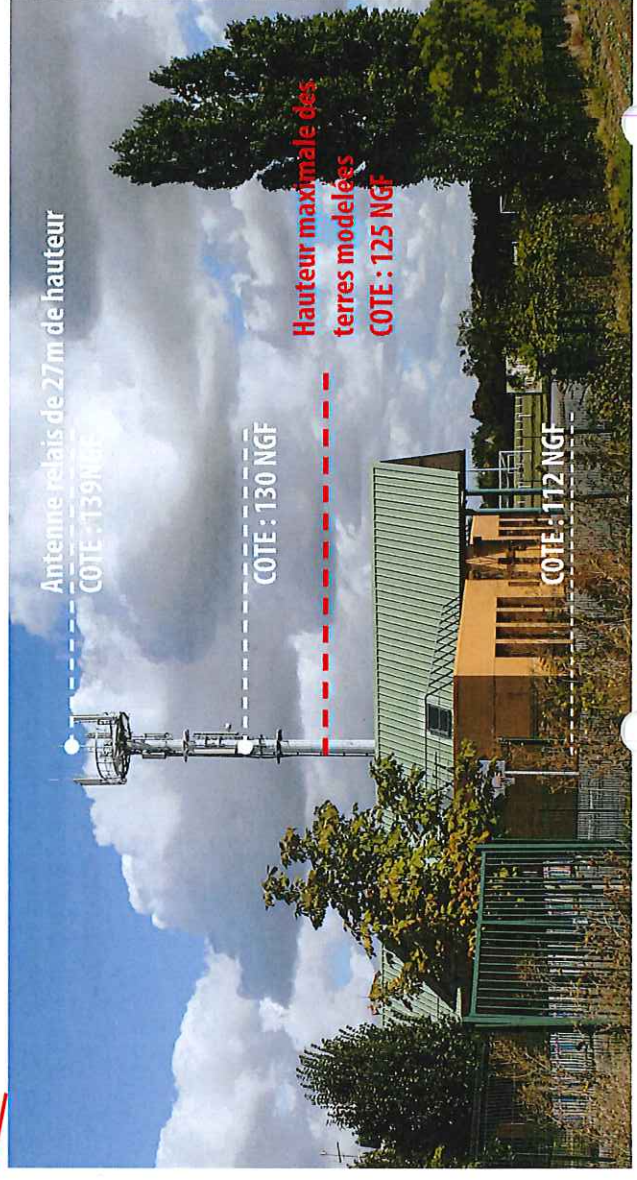
La perception réelle du projet, malgré sa hauteur, est amoindrie par le dénivelé du terrain qui est en forte dépression vers le sud.



Légende

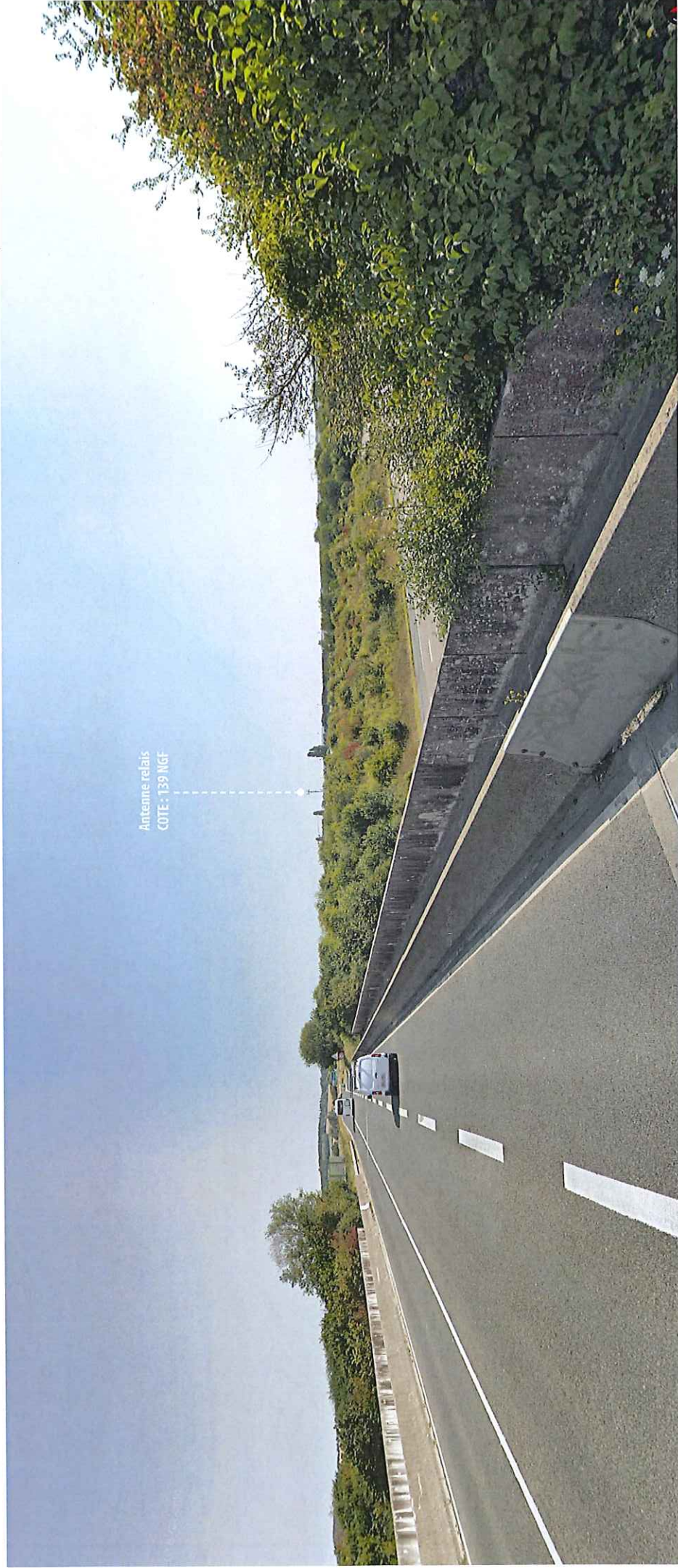
-  points de repère (château d'eau, antenne relais)
-  surface d'eau
-  masse boisée
-  limite de commune
-  route
-  bâtiment
-  terrain de sport en plein air
-  centre équestre
-  zone électricité
-  parking

Point de référence

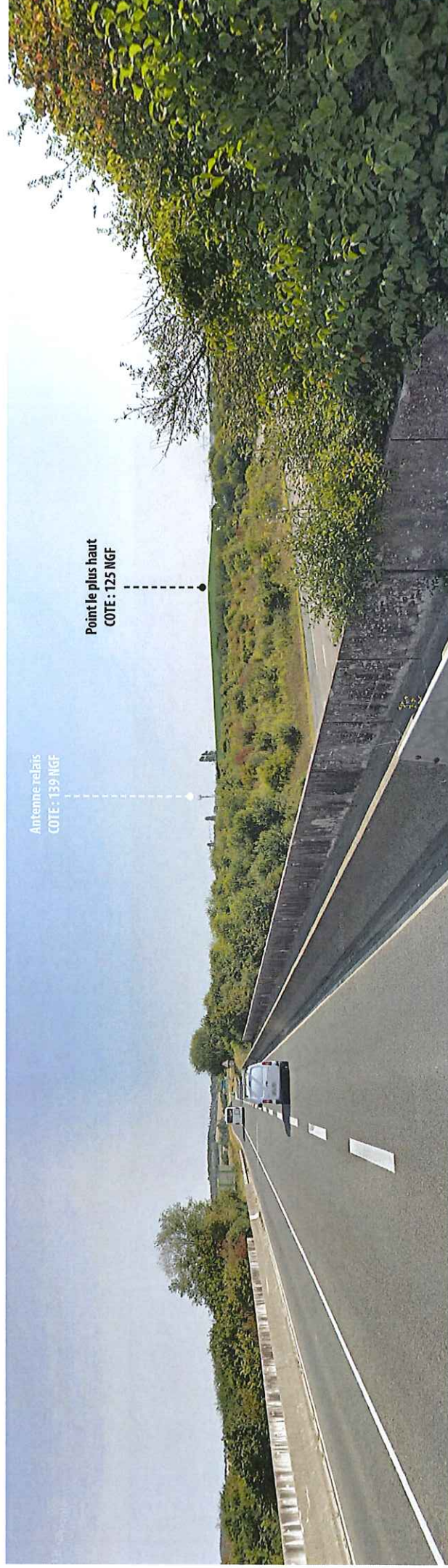


Source : métri. Les IGN, Ile-de-France (BDALTI, BADTOPO 75, BDCARTO etc).

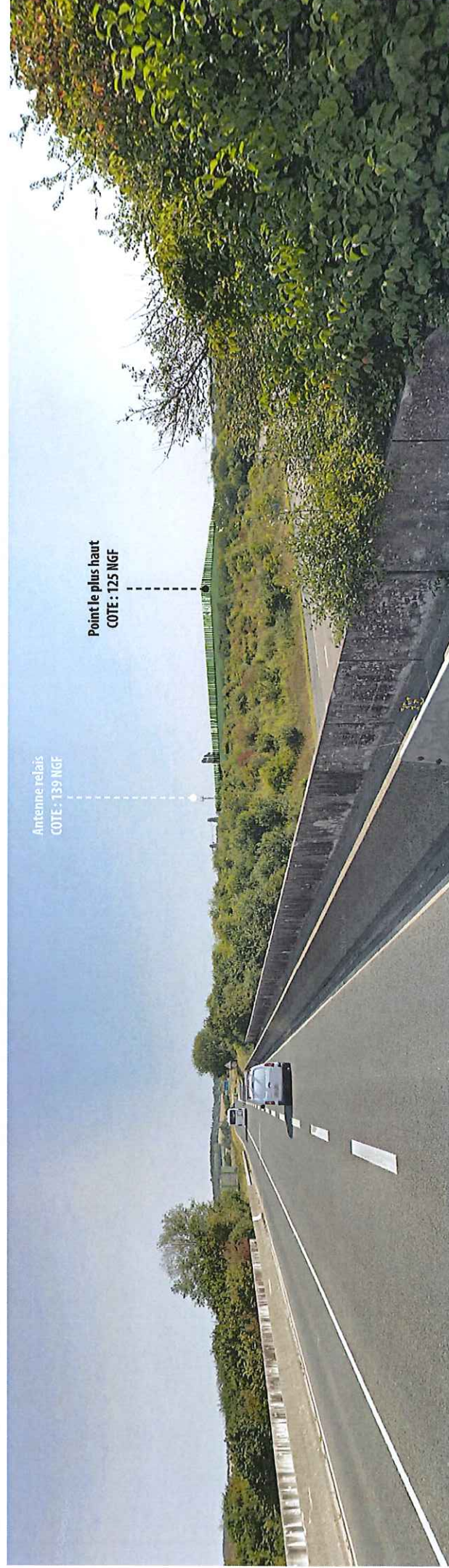
 **Vue depuis la D10**



2 Vue depuis la D10 avec intégration du projet



Volumétrie des terres modelées.



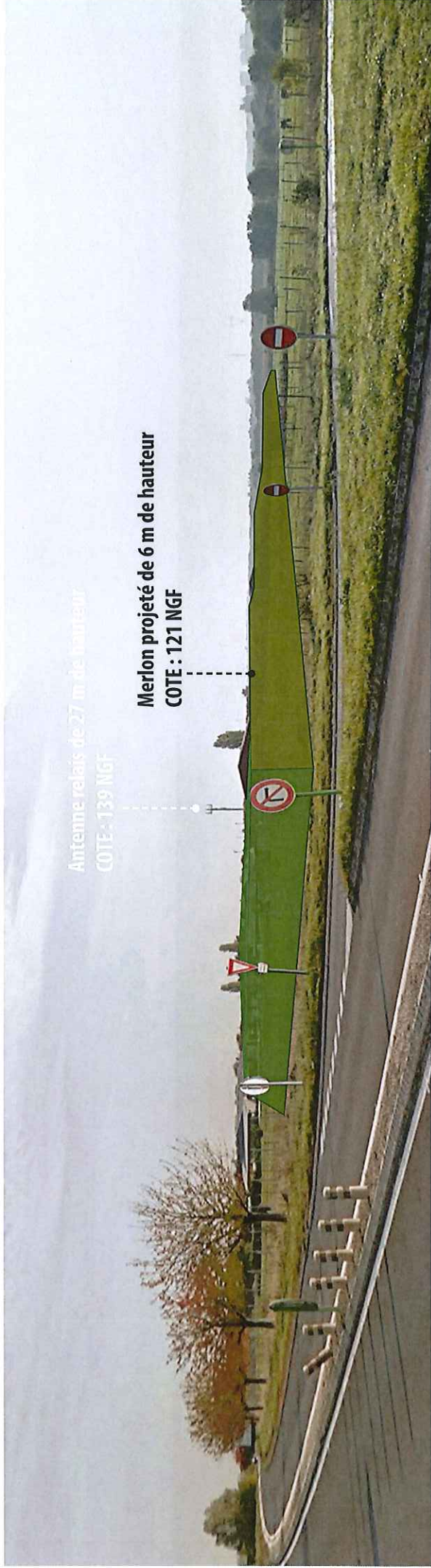
Hauteur moyenne des plantations (10 à 15 m).



3 Point de vue depuis la RD 10 (sortie de la Francilienne)
AVANT



3 Perception du projet depuis la RD 10 (sortie de la Francilienne)
APRÈS



Volumétrie des terres modelées.



Hauteur moyenne des plantations (10 à 15 m).

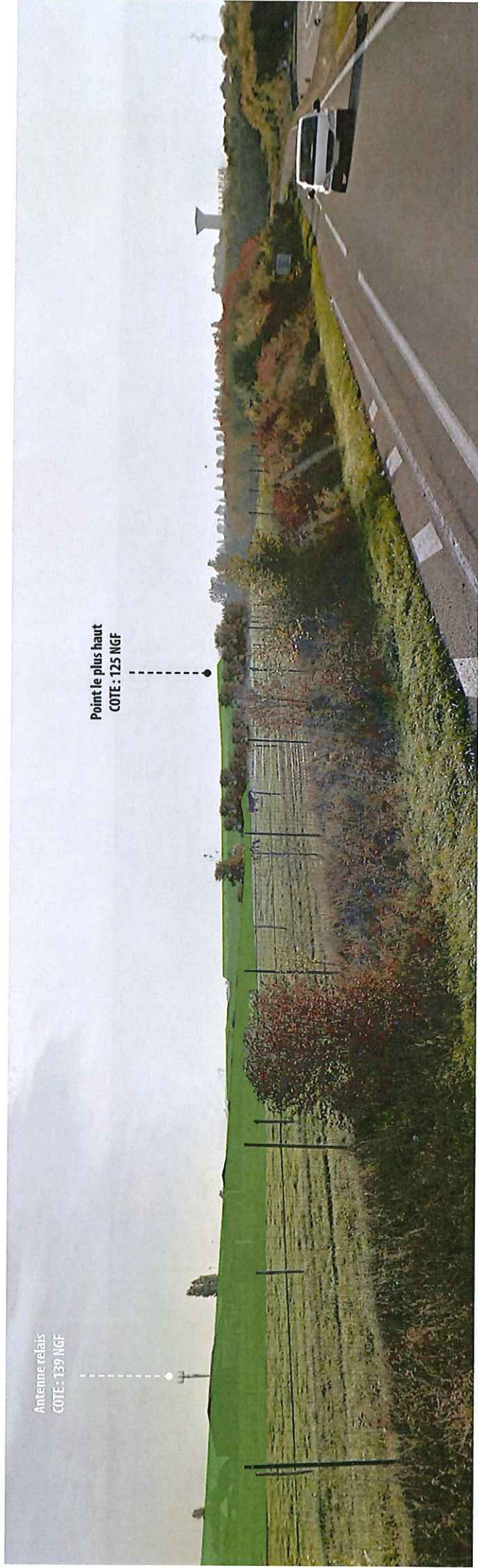
4 Vue depuis la sortie de la Francilienne



Antenne relais
COTE : 139 NGF

Source : www.google.fr

Vue depuis la sortie de la Francilienne avec intégration du projet



Volumétrie des terres modelées.



Hauteur moyenne des plantations (10 à 15 m).

Vue depuis la route de Goussainville

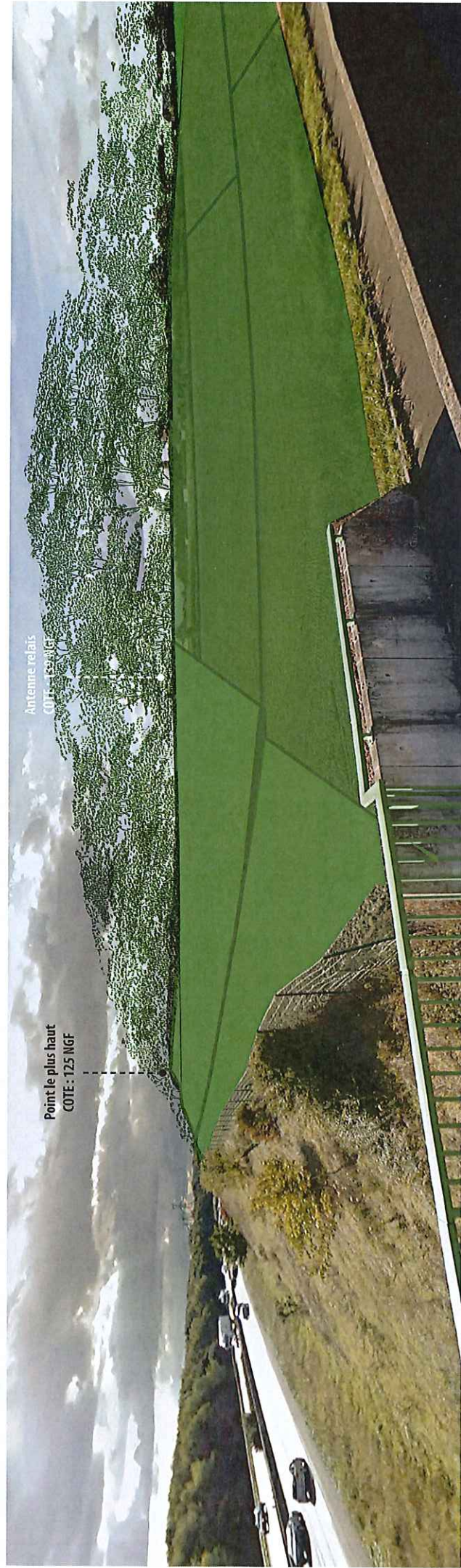




Vue depuis la route de Goussainville avec intégration du projet



Volumétrie des terres modelées.



Hauteur moyenne des plantations (10 à 15 m).

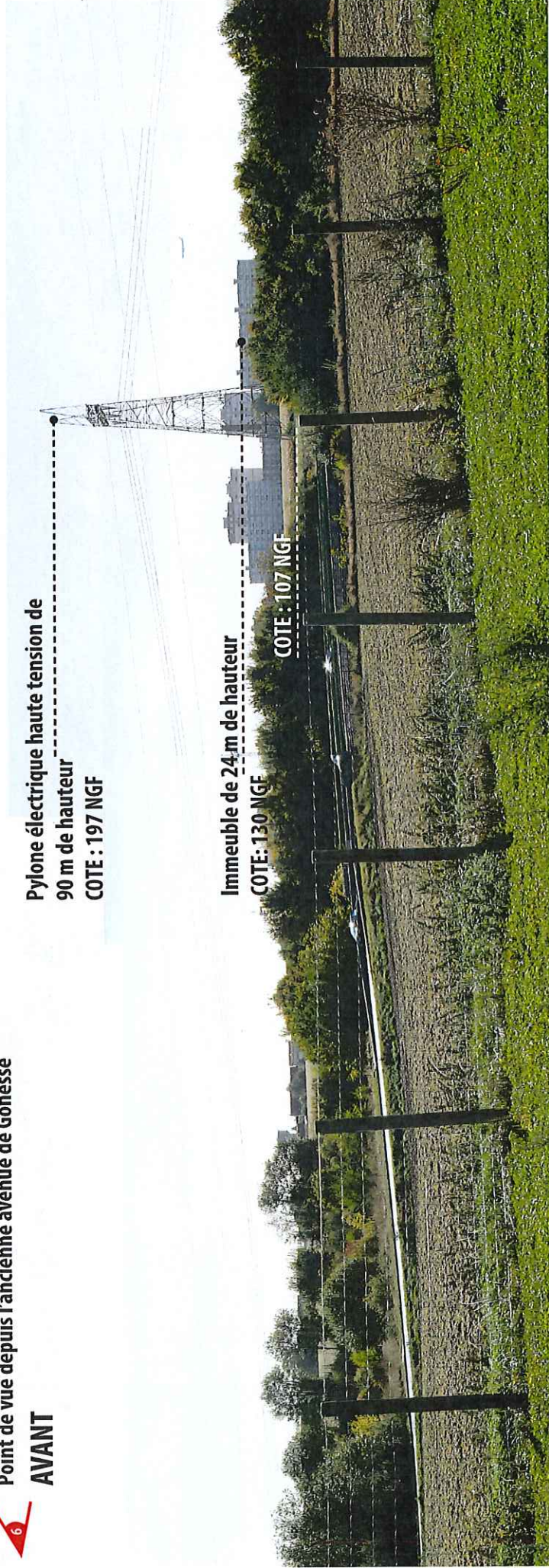




**Point de vue depuis l'ancienne avenue de Gonesse
AVANT**

**Pylone électrique haute tension de
90 m de hauteur
COTE : 197 NGF**

**Immeuble de 24 m de hauteur
COTE: 130 NGF**



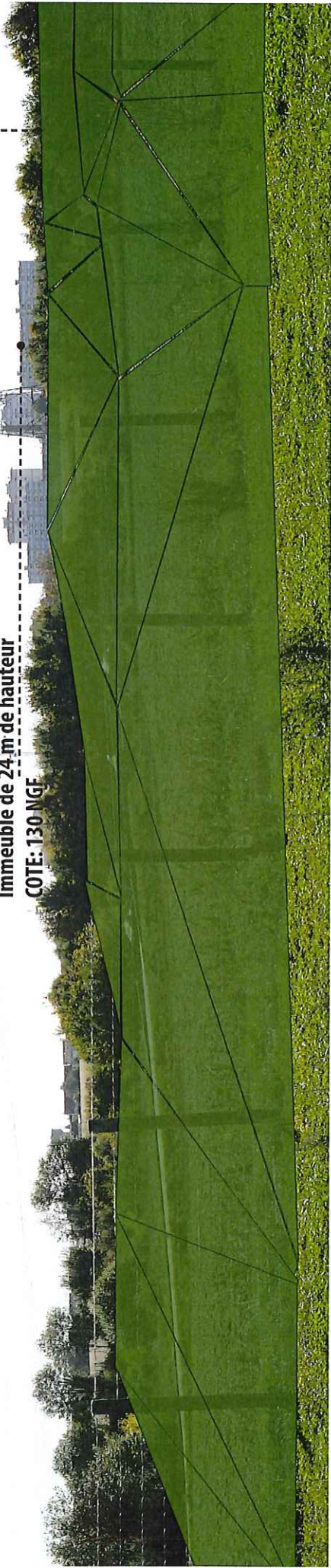


Perception du projet depuis l'ancienne avenue de Gonesse
APRÈS

Pylone électrique haute tension de
90 m de hauteur
COTE: 197 NGF

Merlon projeté de 19 m
de hauteur
COTE: 122 NGF

Immeuble de 24 m de hauteur
COTE: 130 NGF



Volumétrie des terres modelées.



Hauteur moyenne des plantations (10 à 15 m).



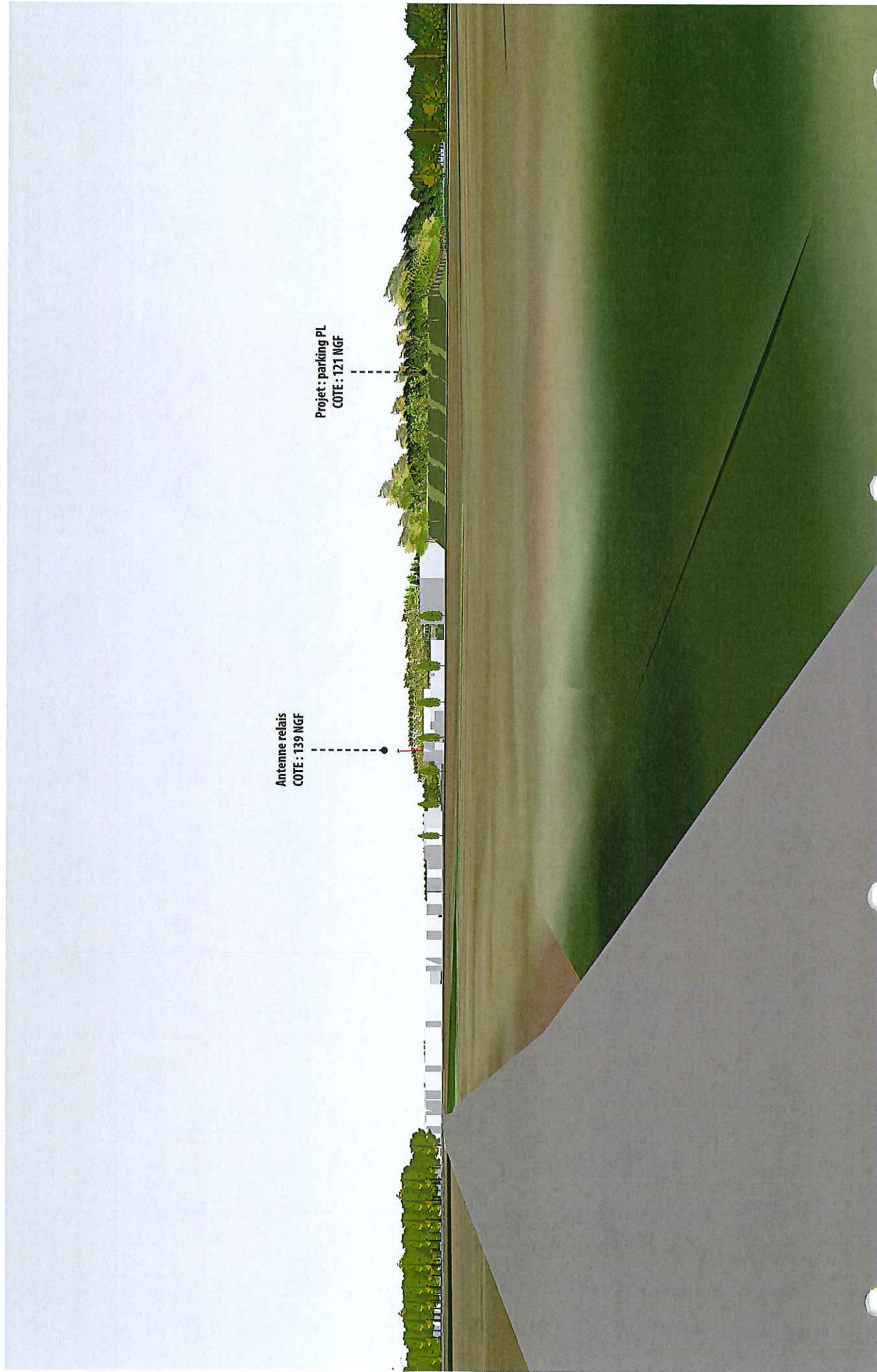




Vue depuis les terres agricoles - côté ouest de Fontenay-en-Parisis

** Vues supplémentaires rajoutées à la demande de la DRIEE*

(Vue extraite de la maquette numérique réalisée d'après la modélisation du projet par Influences Paysages)

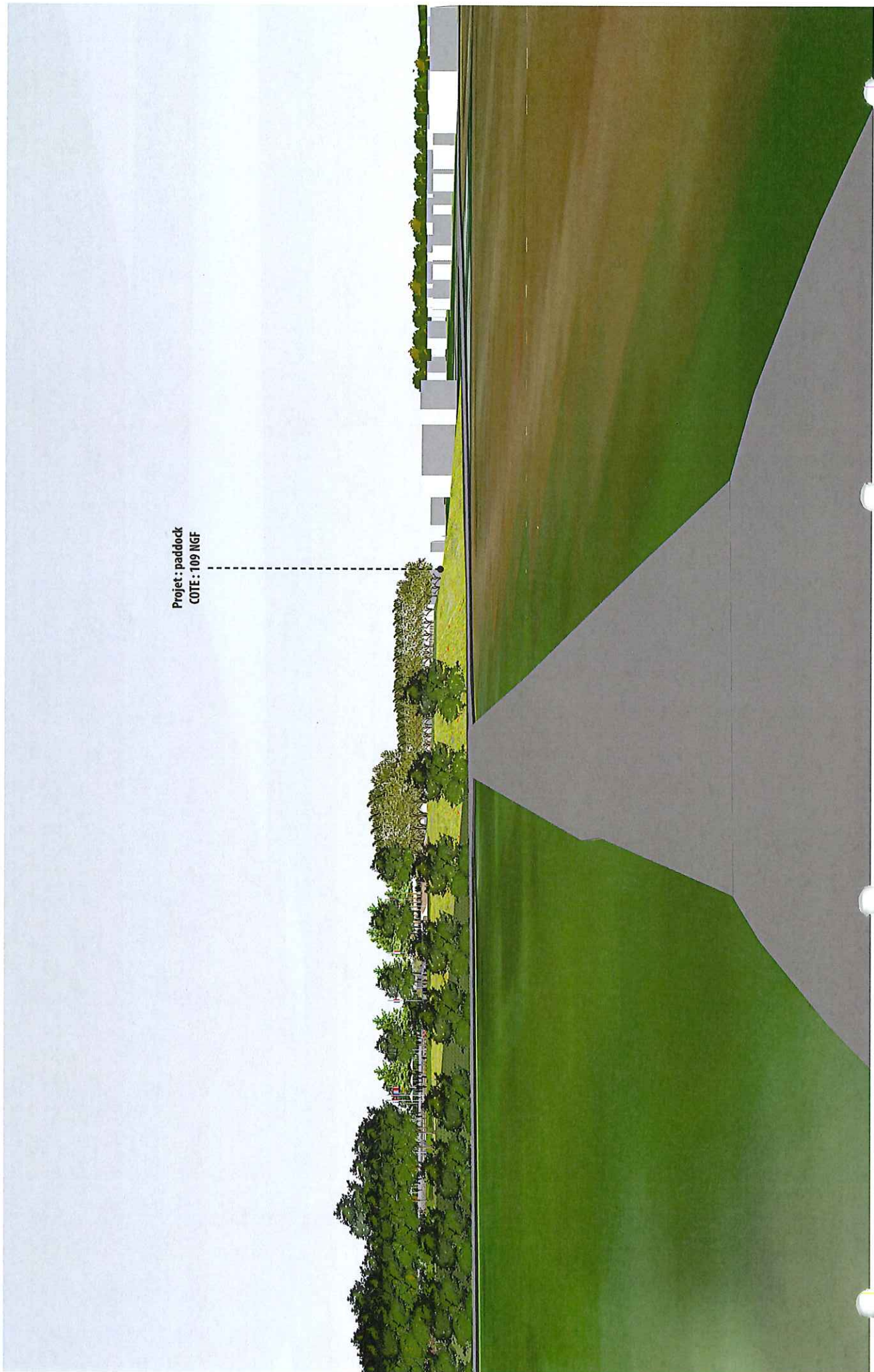




Projet : parking PL
COTE : 121 NGF



Vue depuis la route de Goussainville (Vue extraite de la maquette numérique réalisée d'après la modélisation du projet par Influences Paysages)
* Vues supplémentaires rajoutées à la demande de la DRIEE



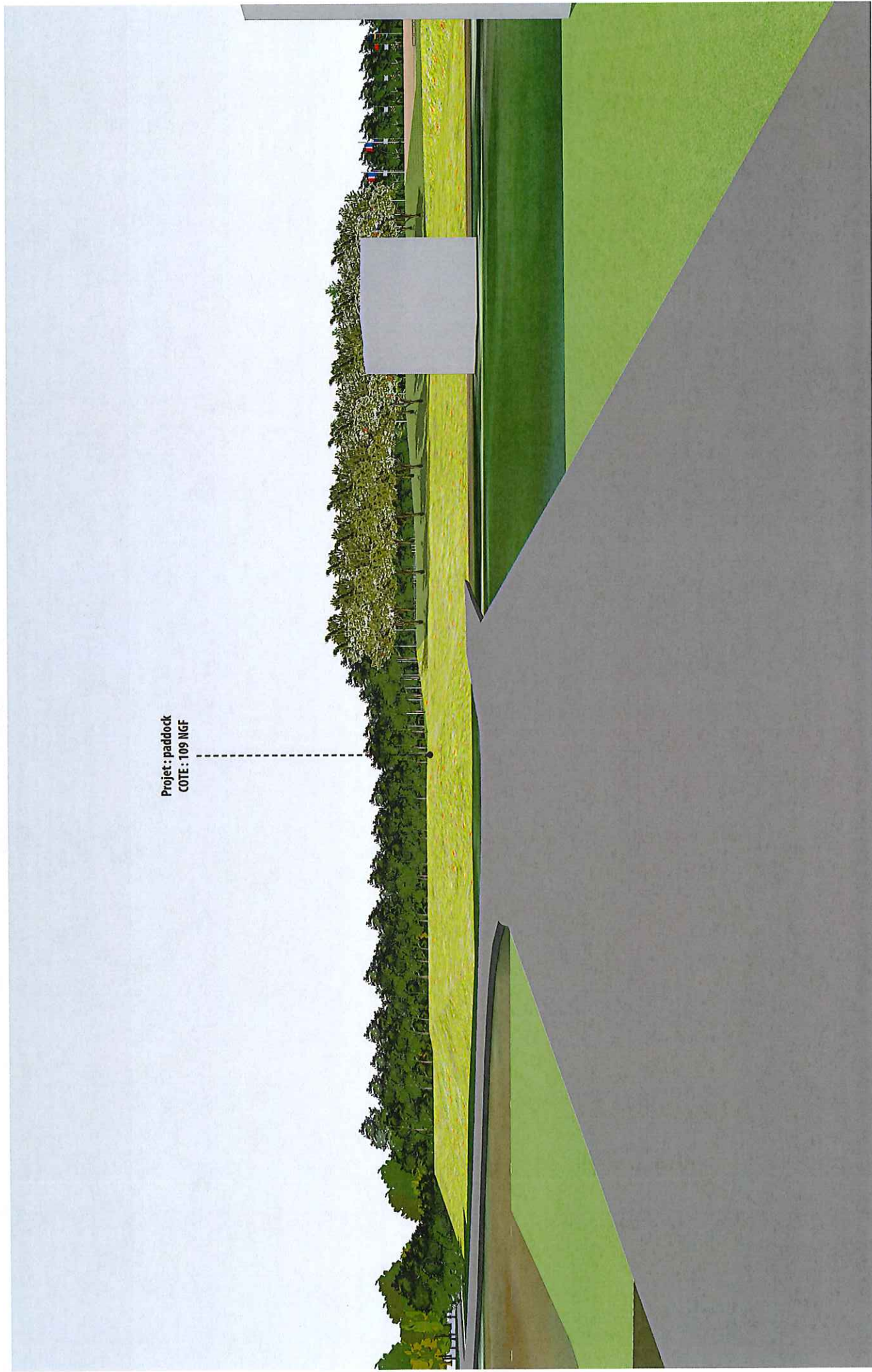
Projet : paddock
COTE : 109 NGF



vue depuis la rue Maître Renault

(Vue extraite de la maquette numérique réalisée d'après la modélisation du projet par Influences Paysages)

* Vues supplémentaires rajoutées à la demande de la DRIEE



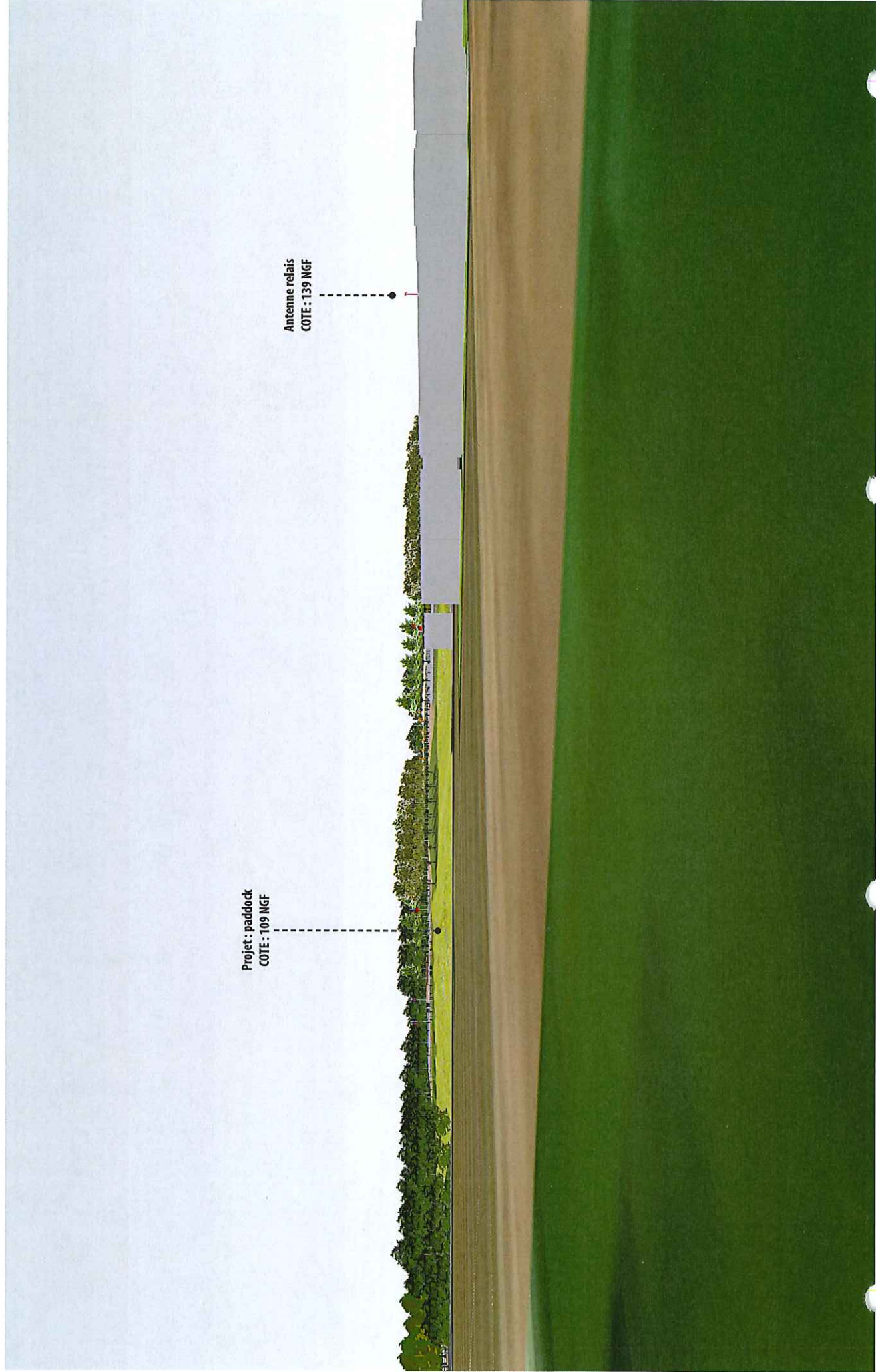
Projet : paddock
COTE : 109 NGF



Vue depuis l'entrée nord est de Fontenay-en-Paris - le chemin de la vallée

** Vues supplémentaires rajoutées à la demande de la DRIEE*

(Vue extraite de la maquette numérique réalisée d'après la modélisation du projet par Influences Paysages)



Vue globale du projet (Vue extraite de la maquette numérique réalisée d'après la modélisation du projet par Influences Paysages)
*Vues supplémentaires rajoutées à la demande de la DRIEE



Vue globale du projet (Vue extraite de la maquette numérique réalisée d'après la modélisation du projet par Influences Paysages)
* Vues supplémentaires rajoutées à la demande de la DRIEE

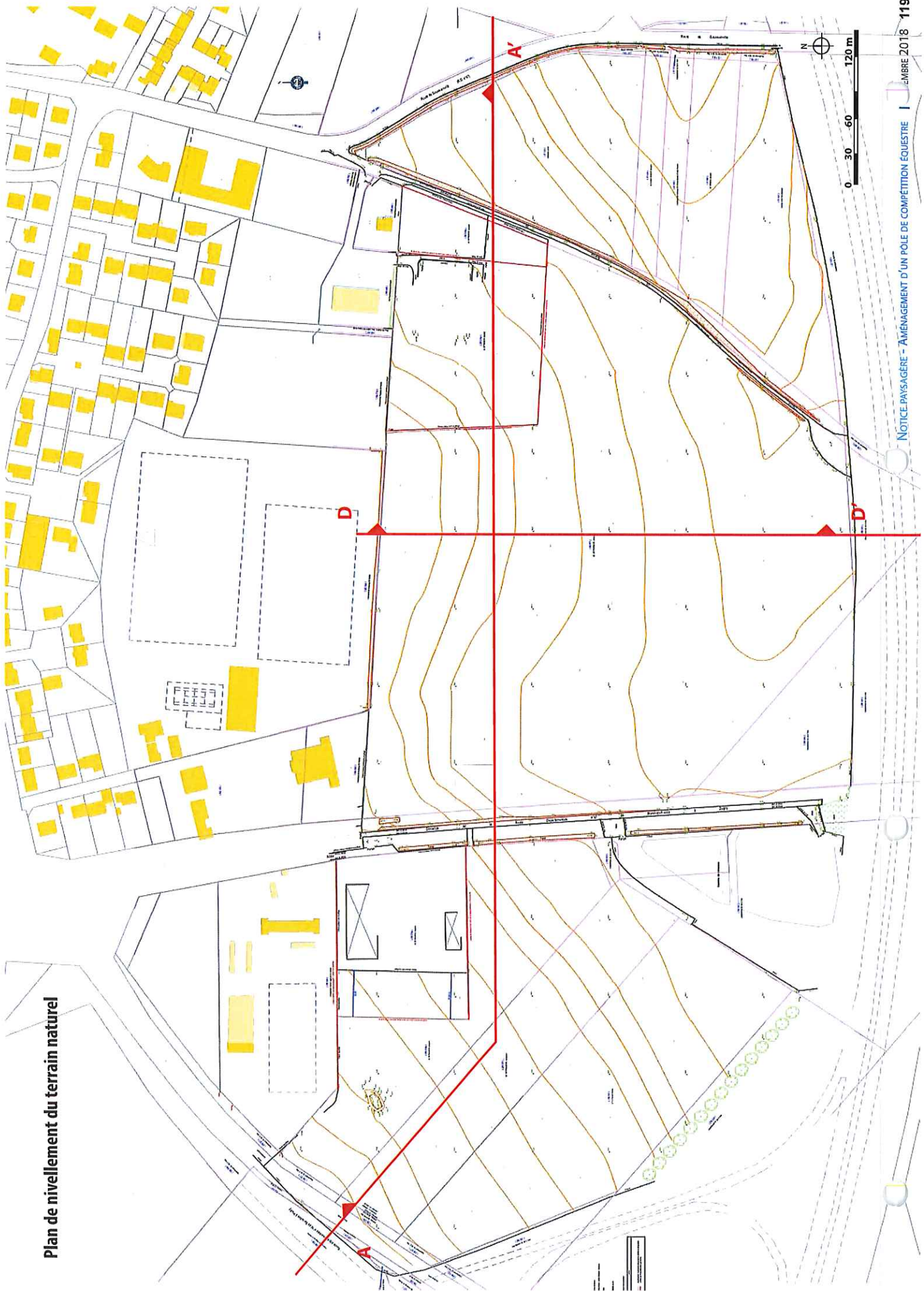




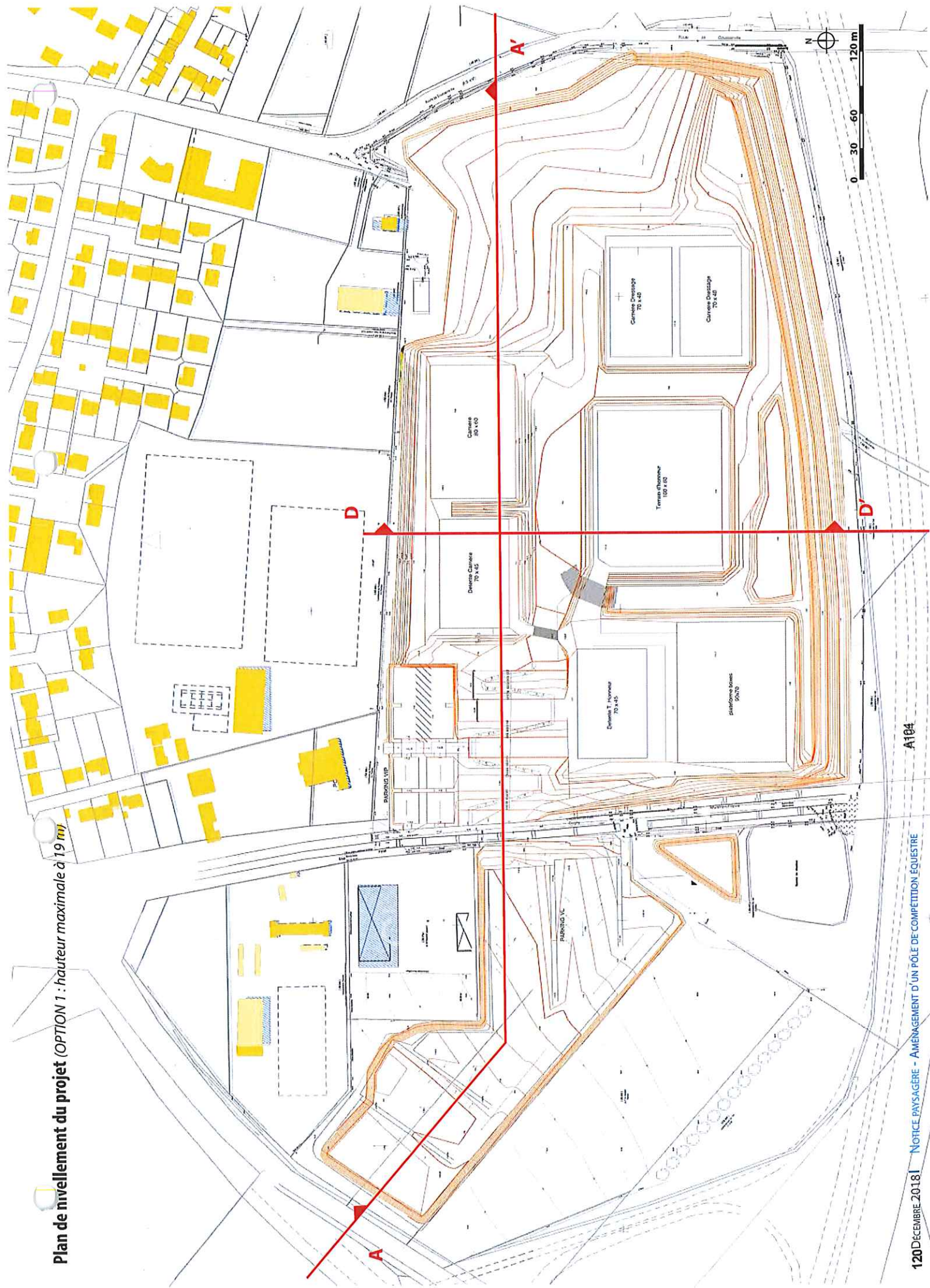


3.2. NIVELLEMENT ET PROFILS PROJÉTÉS

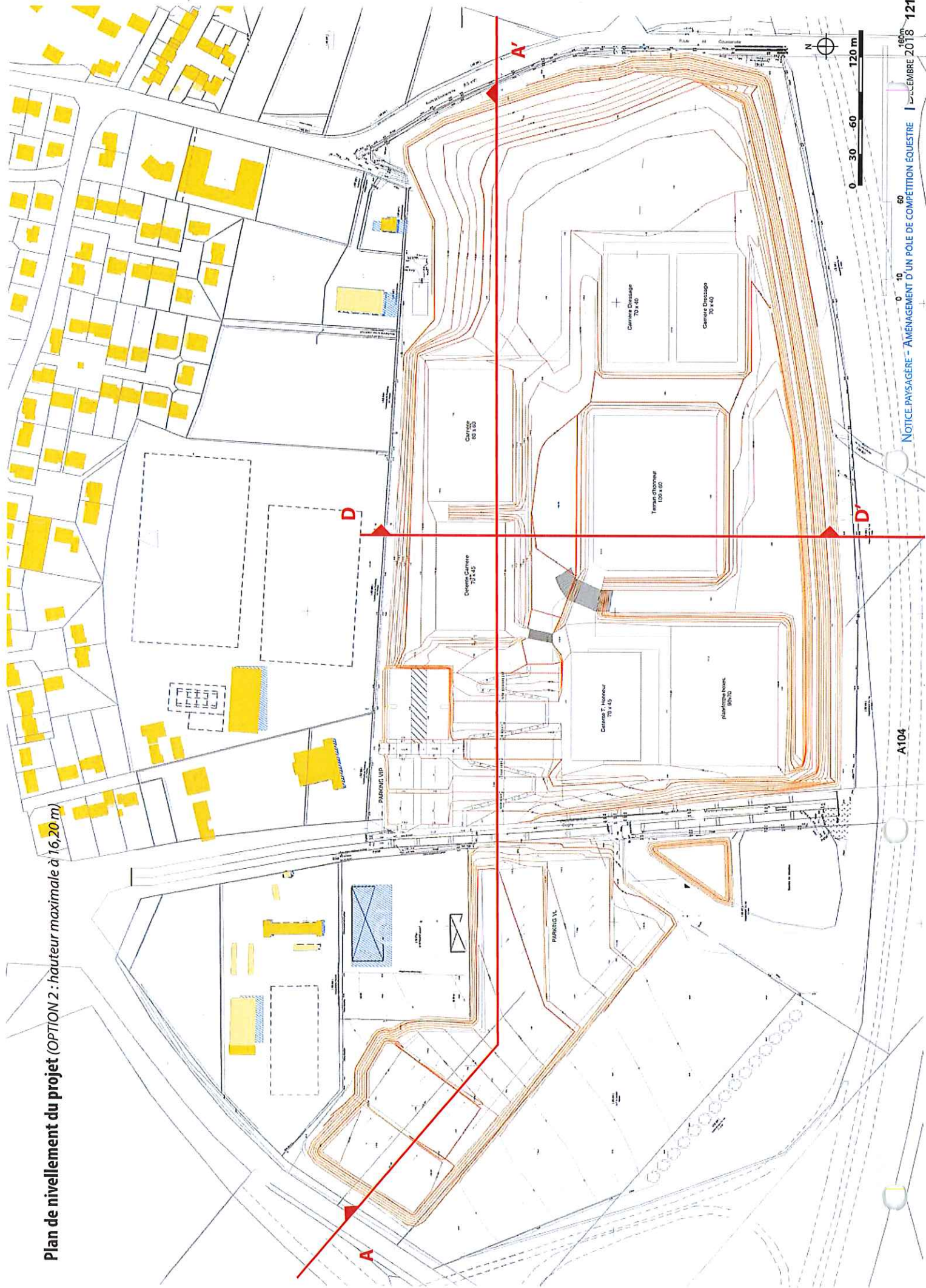
Plan de nivellement du terrain naturel



Plan de nivellement du projet (OPTION 1 : hauteur maximale à 19 m)



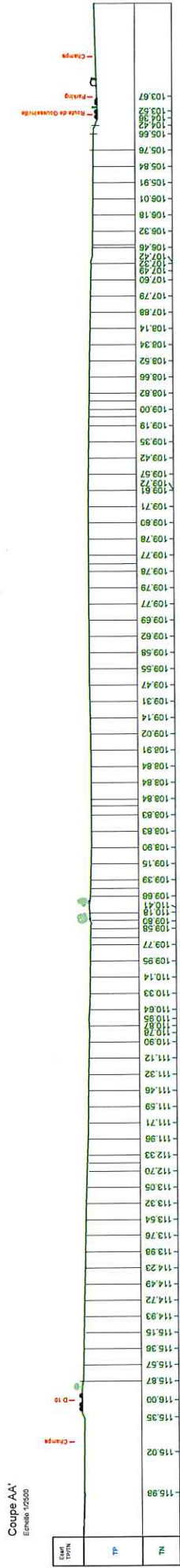
Plan de nivellement du projet (OPTION 2 : hauteur maximale à 16,20 m)



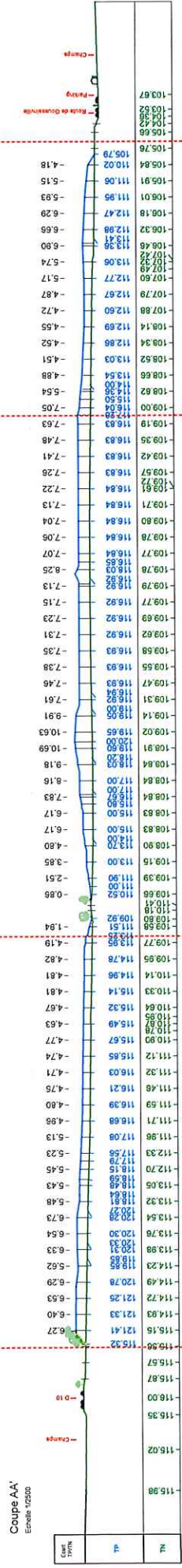
A104

COMPARAISON NIVELLEMENT : ETAT EXISTANT / ETAT PROJETÉ

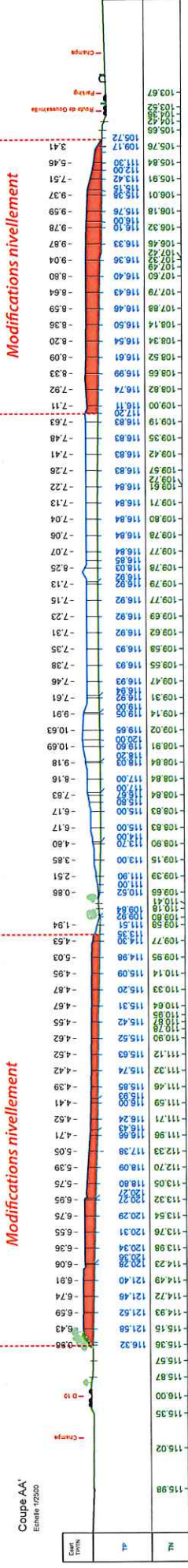
Etat existant



Etat projet : OPTION 1 - hauteur maximale à 19 m



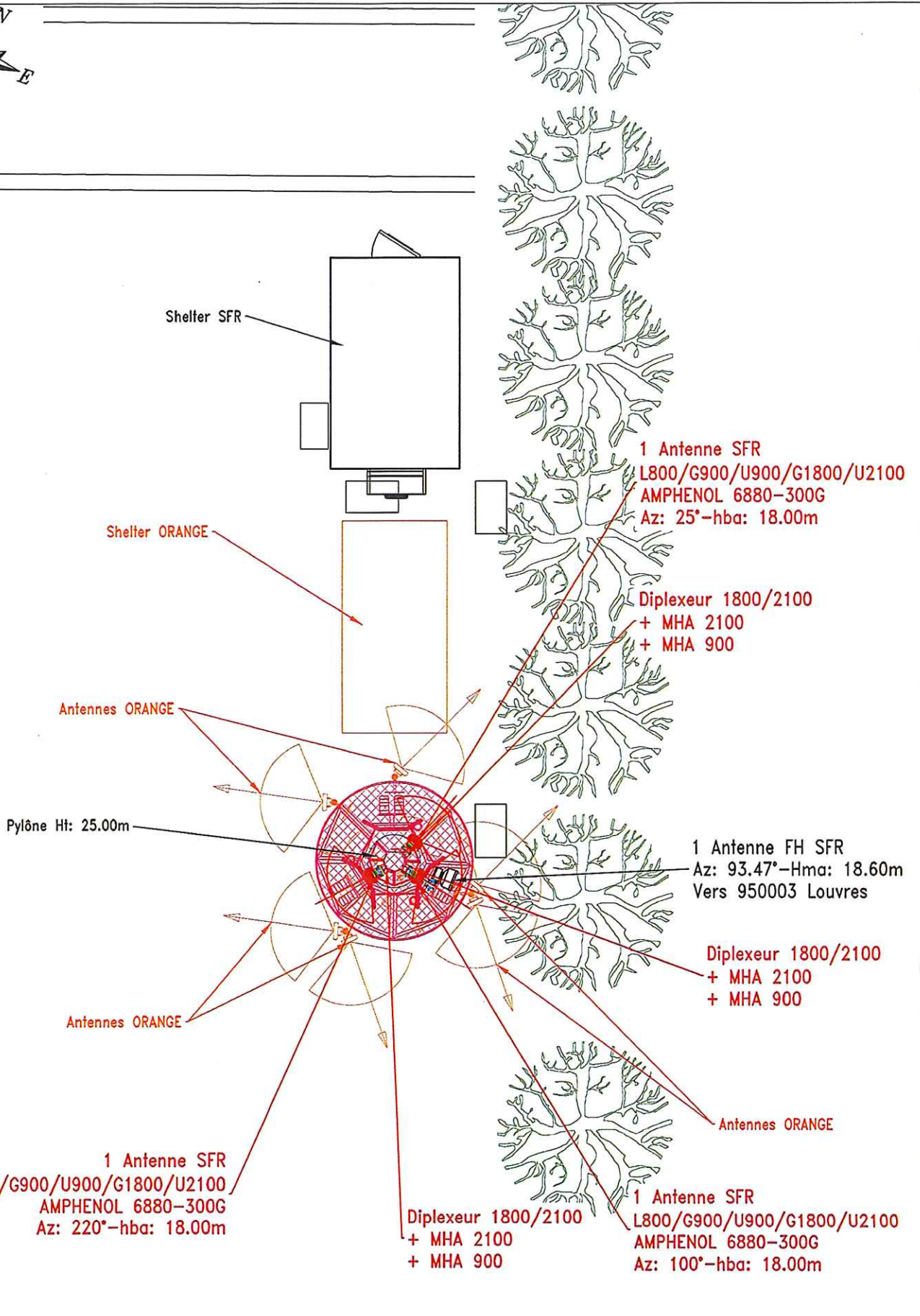
Etat projet : OPTION 2 - hauteur maximale à 16,20 m (à la demande de la DRIEE)



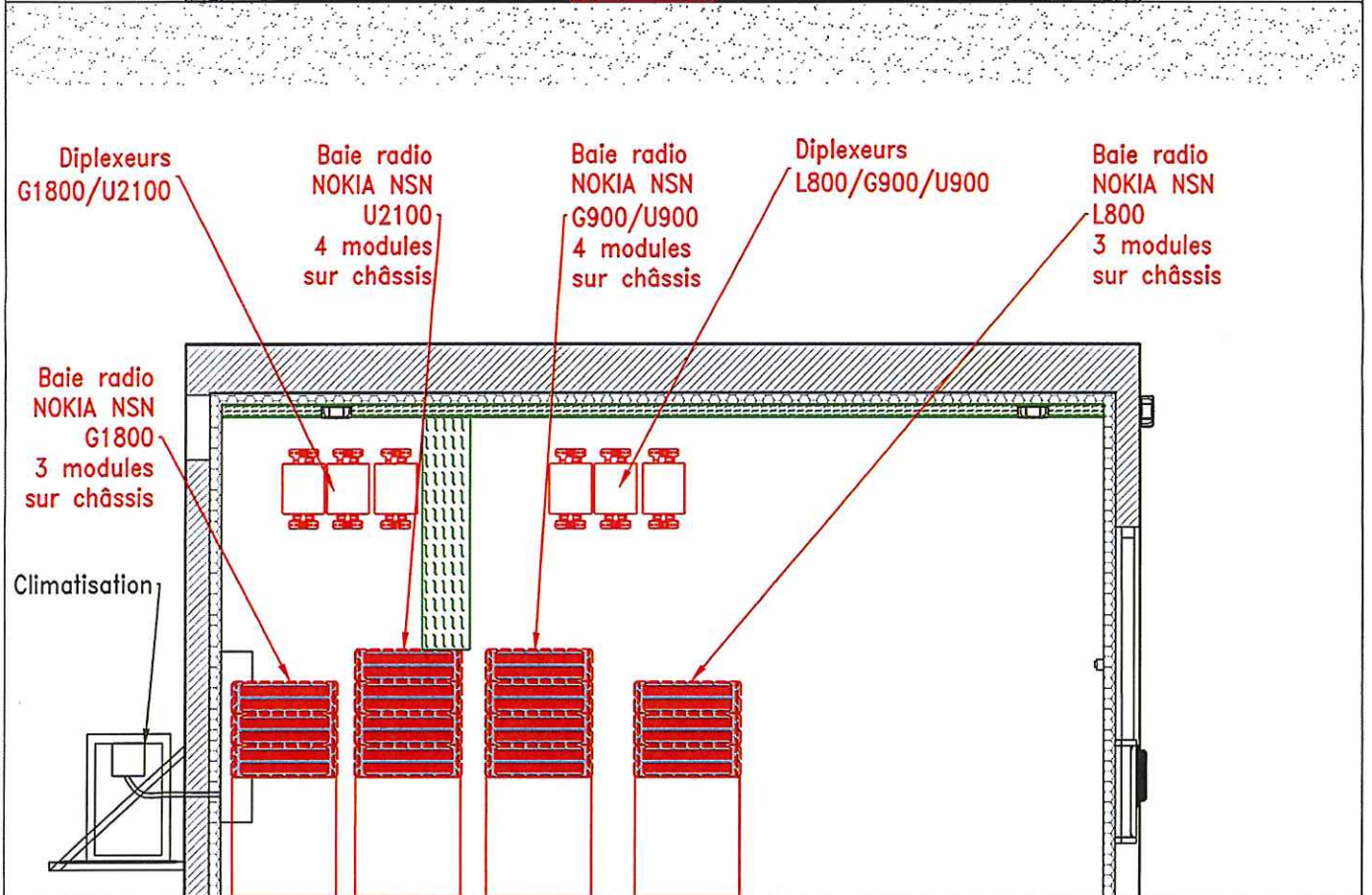
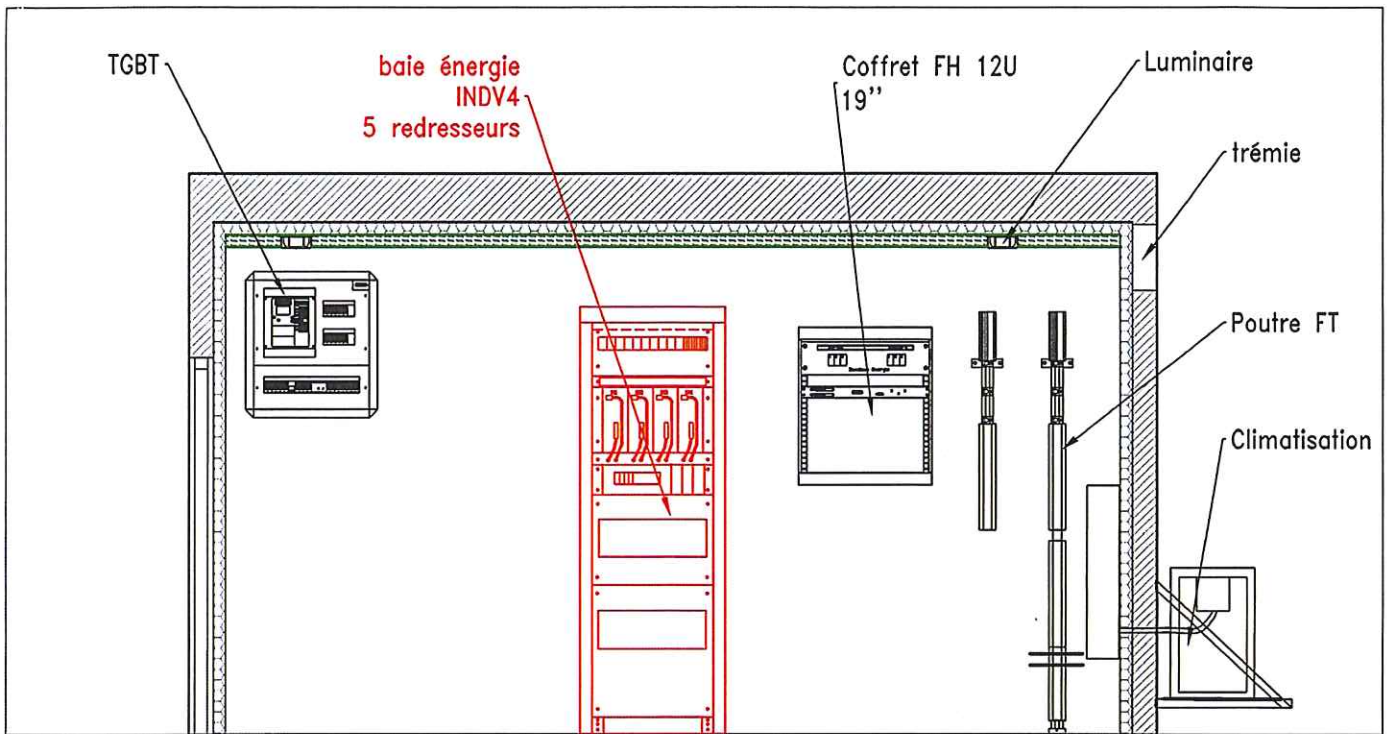


ANNEXES

• Permis de construire transmis par la Mairie de Fontenay-en-Parisis à la demande des Ecuries du Domaine de la Couture

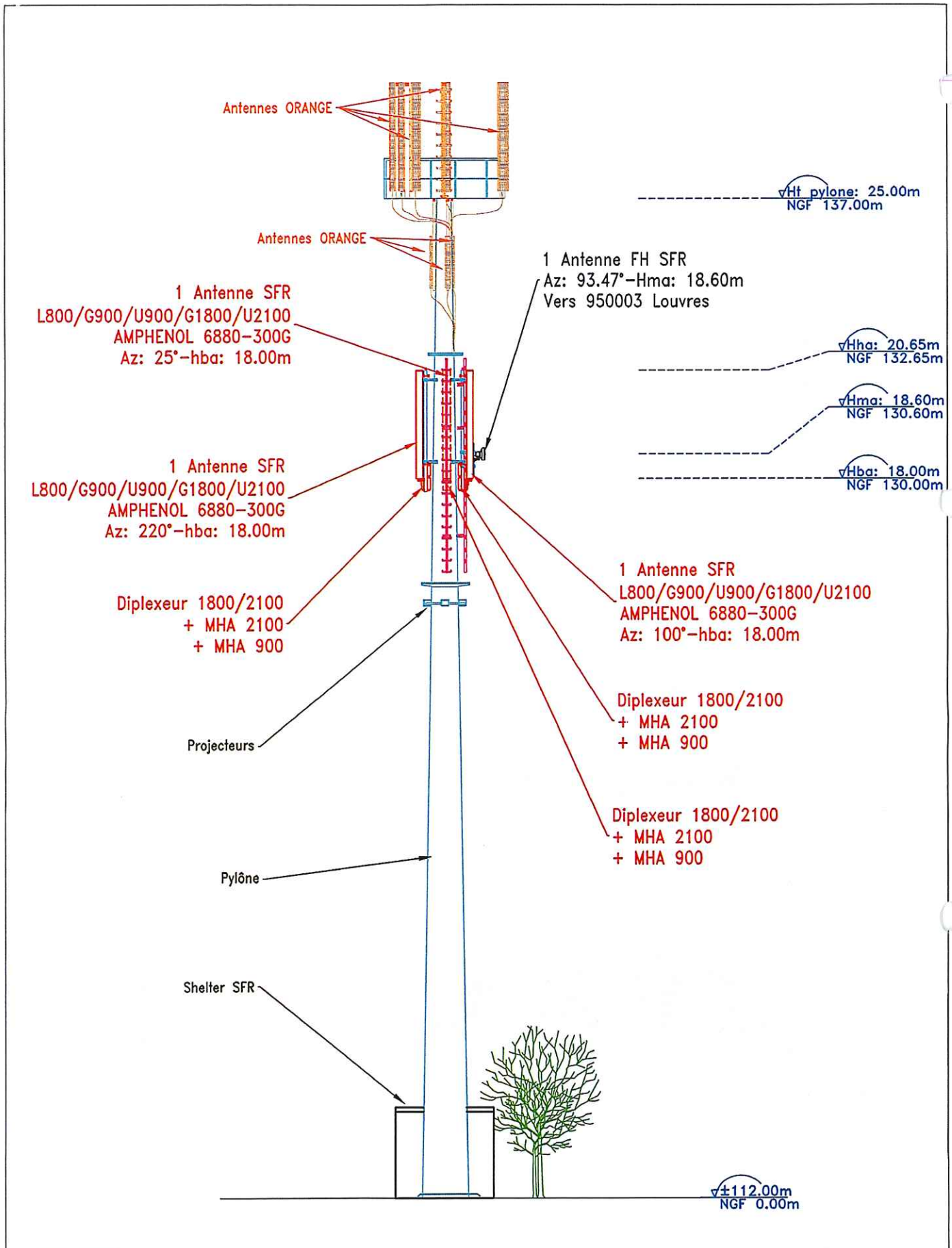


	PLAN DE MASSE FONTENAY EN PARISIS				DOSSIER	DOE
					ECHELLE	1/100
					DATE	20/06/14
	N° G2R DU SITE	NUMERO DU PLAN	INDICE	FOLIO	FICHER	950238_2-4_DOE_LTE_200614
	950238	2-4B	A	1	DESSIN	A.LECHA



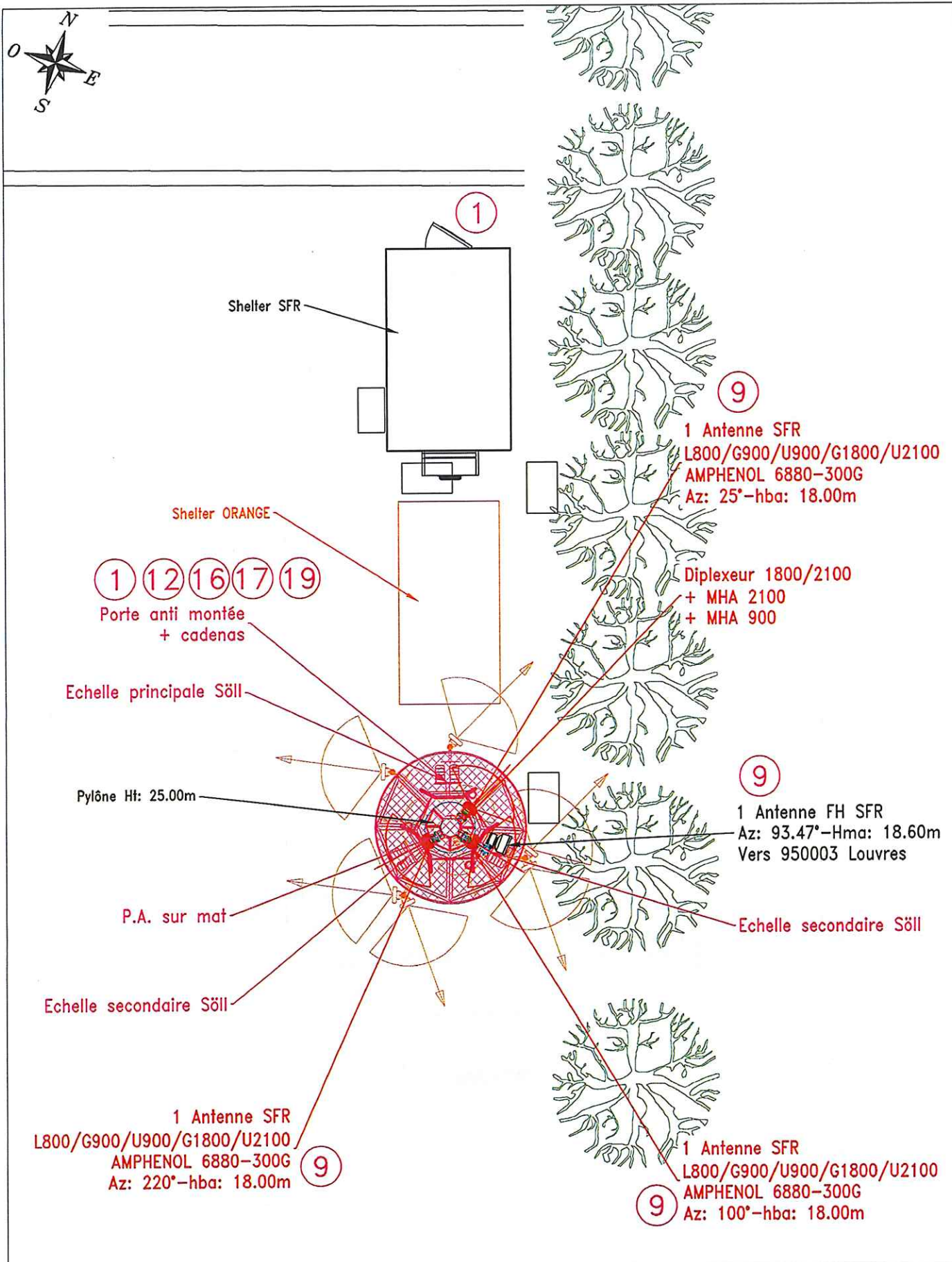
	VUE EN ELEVATION DU MATERIEL FONTENAY EN PARISIS				DOSSIER	DOE
					ECHELLE	1/30
					DATE	20/06/14
	N° G2R DU SITE	NUMERO DU PLAN	INDICE	FOLIO	FICHER	950238_2-4_00E_LTE_200614
	950238	2-4E	A	1	DESSIN	A.LECHA

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE LA SFR. IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS SON AUTORISATION ECRITE.



	PLAN EN ELEVATION FONTENAY EN PARISIS				DOSSIER	DOE
					ECHELLE	1/125
					DATE	20/06/14
	N° G2R DU SITE	NUMERO DU PLAN	INDICE	FOLIO	FICHER	950238_2-4_DOE_LTE_200614
	950238	2-4C	A	1	DESSIN	A.LECHA

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE LA SFR. IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS SON AUTORISATION ECRITE.



	PLAN DE SECURITE FONTENAY EN PARISIS				DOSSIER	DOE
					ECHELLE	1/100
	N° G2R DU SITE	NUMERO DU PLAN	INDICE	FOLIO	DATE	20/06/14
	950238	2-4K	A	1	FICHER	950238_2-4_DOE_LTE_200614
					DESSIN	A.LECHA



Shelter SFR

Extincteur

TGBT

Baie radio
NOKIA NSN
L800
3 modules
sur châssis

Luminaire

baie énergie
INDV4
5 redresseurs

Coffret FH 12U
19"

Poutre FT

Climatisation

Diplexeurs
L800/G900/U900

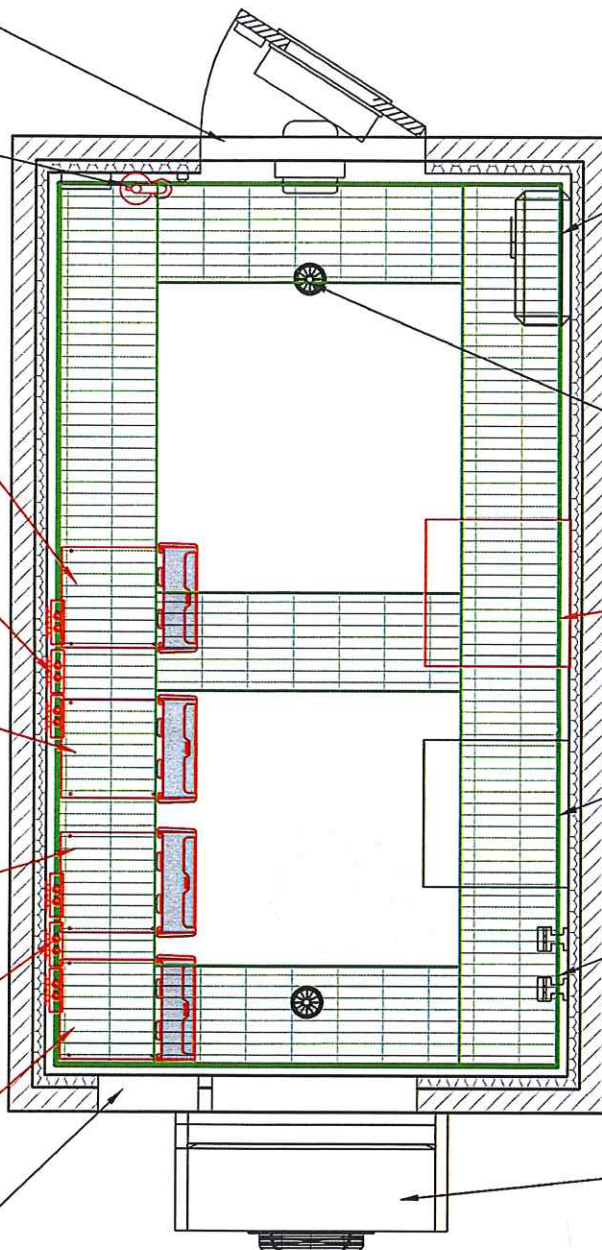
Baie radio
NOKIA NSN
G900/U900
4 modules
sur châssis

Baie radio
NOKIA NSN
U2100
4 modules
sur châssis

Diplexeurs
G1800/U2100

Baie radio
NOKIA NSN
G1800
3 modules
sur châssis

trémie



SFR

IMPLANTATION DU MATERIEL

DOSSIER

DOE

ECHELLE

1/30

FONTENAY EN PARISIS

DATE

20/06/14



N° G2R DU SITE

NUMERO DU PLAN

INDICE

FOLIO

FICHER

950238_2-4_DOE_LTE_200614

950238

2-4D

A

1

DESSIN

A.LECHA

01		Entrée interdite aux personnes non-autorisées	24		Identification alimentation EDF SUR ATELIER 48 V
02		Protection individuelle obligatoire contre les chutes	25		Identification alimentation EDF SUR ATELIER 48 V
03		Protection obligatoire de la tête	26		Identification origine alimentation 48 Vcc (1,2 ou 3) sur baie radio
04		Protection obligatoire des pieds	27		Identification origine alimentation 48 Vcc (1,2 ou 3) sur baie radio
05		Protection obligatoire de l'ouïe	28		Identification origine alimentation 48 Vcc (1,2 ou 3) sur baie radio
06		Danger électrique	29		Identification TGBT N°1
07		Chute avec dénivellation	30		Identification TGBT N°2
08		Chute de trebuchement	31		Identification Baie alimentation 48 V N°1
09		Radiations non ionisantes	32		Identification Baie alimentation 48 V N°2
10		Danger en général	33		Identification Baie alimentation 48 V N°3
11		Avertissement de danger / obstacle	34		Identification Baie radio N°1
12		Signalétique récapitulative site pylône	35		Identification Baie radio N°2
13		Signalétique récapitulative site terrasse - Château d'eau	36		Identification Baie radio N°3
14		Avant toute intervention sur le TGBT mettre hors service le réenclencheur	37		Double source d'énergie sur site
15		Etiquette point d'ancrage (sur maçonnerie)	38		Défense d'entrer, Accès strictement réservé aux personnes autorisées
16		Contrôles périodiques obligatoires	39		Autres consignes
17		Numéros de téléphones utiles	40		Accès Interdit
18		Consignes échelle amovible	41		Identification origine alimentation 48 Vcc (1,2 ou 3) sur bandeau FH
19		Consignes de sécurité SFR	42		Identification origine alimentation 48 Vcc (1,2 ou 3) sur bandeau FH
20		Identification alimentation EDF	43		Identification origine alimentation 48 Vcc (1,2 ou 3) sur bandeau FH
21		Identification alimentation EDF	44		Identification Baie FH
22		Identification alimentation EDF	45		Identification Baie FH
23		Identification alimentation EDF	46		Identification Baie FH

	PLAN DE SECURITE				DOSSIER	DOE
					ECHELLE	/
FONTENAY EN PARISIS					DATE	20/06/14
					N° G2R DU SITE	NUMERO DU PLAN
	950238	2-4K	A	4	DESSIN	A.LECHA

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE LA SFR. IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS SON AUTORISATION ECRITE.

Annexe 7. Avis du CDPENAF du 14/12/2018 sur la modification du Plan local d'urbanisme de Fontenay-en-Parisis

Cette annexe contient 1 page.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 14 décembre 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur la modification N°2 du PLU de la commune de Fontenay-en-Parisis

La commune de Fontenay-en-Parisis a transmis sa demande de modification N°2 de son PLU le 19 octobre 2018. Ce projet de modification du PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 14 décembre 2018.

La commission s'est prononcée, notamment, sur la création d'un secteur spécifique Ae avec un règlement particulier, destiné à permettre l'aménagement d'un pôle équestre au lieu dit « la couture » pour une surface de 16 ha en zone agricole, comprenant :

- Un terrain d'honneur et son paddock,
- Un terrain de CSO et son paddock,
- Un terrain de dressage et son paddock,
- Des allées cavalières,
- Une plateforme susceptible d'accueillir 400 boxes,
- Un bâtiment de 500 m² d'emprise au sol et d'une hauteur de 8 m environ (sanitaire, commissariat général et infirmerie),
- Un parking de stationnement,
- Un équipement à vocation intercommunale en vue de l'entraînement pour les JO,
- Une création de voirie de desserte pour permettre l'accès au centre et d'une autre voirie pour desservir les équipements communaux,
- Un aménagement d'un mur anti-bruit face à la N104.

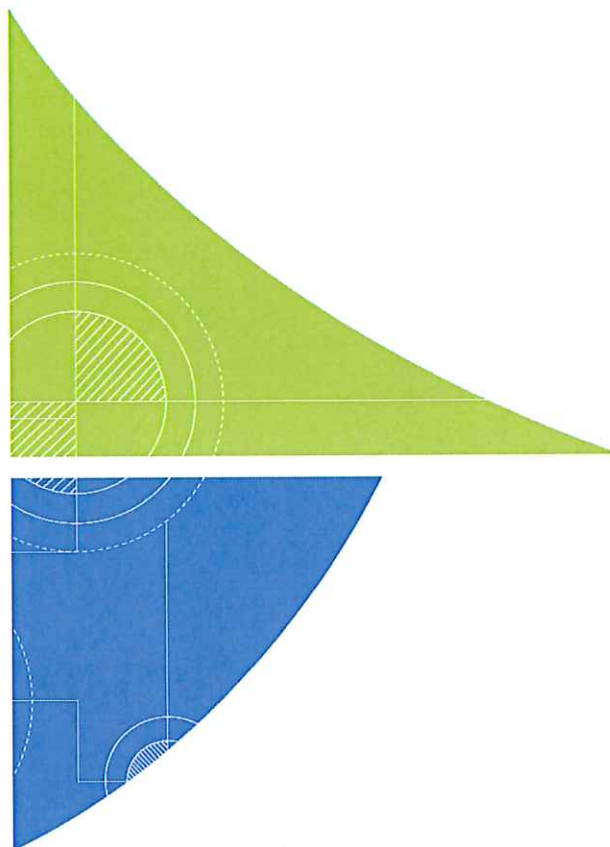
La CDPENAF a émis un avis favorable à ce projet de modification du PLU.

La Directrice Départementale
des Territoires adjointe



Sylvie PIERRARD

PIECES REGLEMENTAIRES



PIECE I : Carte au 1/25 000^{ème}

Cette annexe contient 1 page.

ECURIES DU DOMAINE DE LA COUTURE
FONTENAY-EN-PARISIS (95)

Plan réglementaire
1/25000 ème

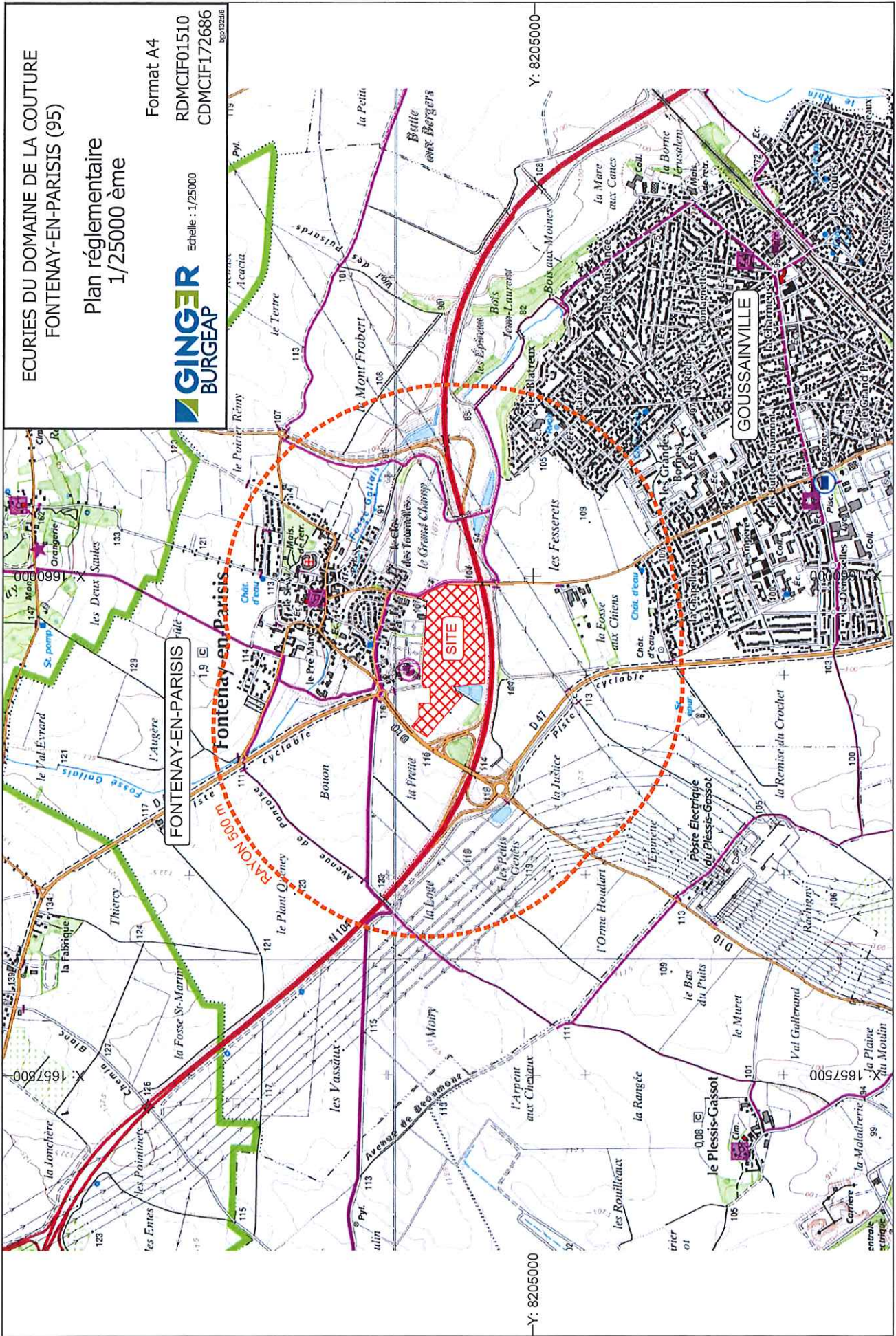
Format A4

RDMCIF01510
CDMCIF172686



Echelle : 1/25000

bep152016



PIECE II : Plan des abords au 1/2 500^{ème}

Cette annexe contient 1 page.



Le site du site

Bandes des 100m

PIECE III : Plan d'ensemble au 1/1 000^{ème}

Cette annexe contient 1 page.

